

## Réunion du conseil municipal

### Procès-verbal

L'an deux mil dix-neuf, le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOURBON-LANCY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Edith GUEUGNEAU, Maire, en suite de la convocation faite le vingt-cinq mars 2019 en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme GUEUGNEAU, Maire, M. RAYMOND, Mme HUCHET, M. CENARD, Mme BRENON, M. BRIGAUD, Mme DUCROIZET, M. JACOB, Adjoints - M. BAJAUD, M. CHARBONNIER, M. DRAPIER, Mme FORET, Mme GOURY, Mme GRIVOT, M. GRONFIER, M. LOUIS (sauf 5.14), Mme NICOLAS, M. MEYER (sauf 5.13), Mme MAILLOT, M. MARGOTTON (sauf 5.16), Mme MARION (sauf 5.18), Mme PACOT (sauf 5.12), M. STANIO (sauf 5.12), Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme COURTIAL (par M. BRIGAUD), Mme BERNARDIN (par M. CENARD), M. PACAUD (par M. BAJAUD)

Excusés : Mme ELHARAT, M. FERREIRA, Mme ALFANO, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis BAJAUD, conseiller municipal

\*\*\*\*

Madame la Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut débiter.

\*\*\*\*

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 07 mars 2019.

Madame la Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal en date du 07 mars 2019.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

### Informations sur la décision du Maire prise par délégation

20/03/2019	2019/007	<p><b>Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du marché couvert pour l'installation d'un carrefour proximité</b></p> <p>Le marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du marché couvert est attribué à La Fabrique d'Architecture – 8 rue du commerce – 71140 Bourbon-Lancy. Le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre a été fixé à 4000€ HT pour un montant estimatif des travaux de 42 800€ HT.</p> <p>Madame la Maire informe que ce marché couvert a eu plusieurs rebondissements : dans un premier temps, il devait y avoir un primeur qui ne s'est finalement pas installé. Dans un second temps, un travail a été réalisé avec le groupe Carrefour proximité qui devrait investir les lieux. Ils ont demandé l'aménagement d'un local situé entre le marché couvert et le local de la machine agricole. Pour ce faire, la ville doit déposer un permis de construire. Les travaux sont estimés à 42 800€. La commune percevra un droit d'entrée de 30 000€ par Carrefour. Cela va permettre d'avoir une épicerie en centre-ville. Une troisième étape est à passer le 18 avril, l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.</p> <p>Monsieur MARGOTTON demande s'ils seront locataires.</p> <p>Madame la Maire répond que oui.</p> <p>Monsieur DRAPIER s'interroge sur le principe.</p> <p>Monsieur BRIGAUD indique qu'il s'agit d'un bail commercial.</p>
------------	----------	--

		Monsieur STANIO se demande quel type d'aménagement est sollicité. Madame la Maire répond qu'il s'agit d'un aménagement pour un local de réserves ou poubelles. Pour cette extension, l'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord. Madame la Maire souligne sa satisfaction dans cette démarche. L'objectif est d'ouvrir en octobre. Elle précise que cette ouverture est attendue depuis la fermeture du Petit Casino et va apporter une réponse et une attractivité au centre-ville. Elle rappelle qu'il y aura un loyer.
27/03/2019	2019/008	<b>Attribution du marché de réalisation de point à temps manuel</b> Le marché à bons de commande de point à temps manuel est attribué à l'entreprise MCCP pour une durée totale d'un an. Le montant de la fourniture pour 2019 sera compris entre 56 000€ HT minimum ( pour 40 tonnes) et 84 000€ HT maximum (pour 60 tonnes) soit 1400€ HT la tonne. Madame la Maire rappelle que chaque année la ville réalise du point à temps. L'année dernière, il y a eu une grande campagne de point à temps pour assurer l'entretien de la voirie.
29/03/2019	2019/009	<b>Avenant n°1 au marché de conception – réalisation d'une chaufferie bois énergie et d'un réseau de chaleur</b> L'avenant n°1, sur proposition de l'entreprise AHCS, comprend la modification du tracé de réseau afin de contourner une parcelle appartenant à l'OPAC 71. La longueur du réseau de chaleur s'en trouve accrue, générant une augmentation du prix initial du marché. L'incidence financière s'élève à une plus-value de 65 777.05€ HT. La ville avait une autorisation de principe pour passer sur le terrain de l'OPAC. Il y a ensuite eu un refus de servitude de passage. La longueur du réseau de chaleur se trouve augmentée. Madame la Maire indique sa déception. La future gendarmerie ne va pas être réalisée par Macon habitat mais par l'OPAC. Un partenariat aurait éventuellement pu être pensé. Ils ont un projet de lotissement (résidence séniors).

## **5.- FINANCES, ÉCONOMIE BUDGÉTAIRE, AFFAIRES JURIDIQUES**

Madame la Maire rappelle qu'il y a eu un débat d'orientation budgétaire et que les budgets vont être présentés. Madame la Maire laisse la parole à Monsieur BRIGAUD.

Monsieur BRIGAUD indique qu'il s'agit de la même présentation et la même méthode que l'année passée.

### **Recettes de fonctionnement**

**Remboursement salaires** : difficile à budgéter une somme réelle car il s'agit des remboursements pour les agents absents suite à des arrêts maladies. En 2016 et 2017, les sommes étaient plus importantes car auparavant les aides pour les contrats aidés étaient comptabilisées sous cette rubrique.

### **Ventes de services :**

- Mise à disposition budget annexe assainissement : mise à disposition d'un agent pour la gestion de la station d'épuration.
- Mise à disposition agents de la Collectivité au profit de la Communauté de communes : suite au transfert de compétences notamment sur la partie piscine et l'enseignement musical.
- Prestations : il s'agit des régies (cantine, entrées des spectacles, centre d'hébergements, accueil de loisirs). Une somme plus importante est prévue cette année compte tenu des recettes liées à l'exploitation de la crèche et aux six spectacles supplémentaires proposés en partenariat avec l'Office de Tourisme et du Thermalisme et le Casino. Ces spectacles engendrent également des dépenses pour l'accueil des artistes.
- Autres ventes diverses : concessions cimetières, redevance funéraire, redevance droit de chasse.

Monsieur BRIGAUD précise que l'élaboration des budgets tant au niveau des recettes que des dépenses a été réalisée prudemment : les recettes et les dépenses sont évaluées de façon pessimiste.

### **Impôts et taxes :**

- Fonciers, habitations : Monsieur BRIGAUD indique qu'il s'agit d'un budget avec des taux identiques à ceux de l'année passée. Il rappelle que la CVAE et la TASCOM ne sont plus perçues par la commune. La commune perçoit les taxes foncières et d'habitation. L'augmentation n'est pas due au taux mais à la revalorisation des valeurs locatives au plan national soit 2.2% cette année. Il rappelle qu'un dégrèvement est accordé à près de 80% des familles en fonction de leurs revenus. Cette compensation n'est pas comptabilisée avec les allocations compensatrices mais incluse avec la taxe d'habitation collectée.
- Attribution de compensation : peu d'écart par rapport à l'année passée. Les compétences transférées à la Communauté de Communes cette année concerne l'action sociale et GEMAPI au 01/01/2018. Les attributions de compensations n'ont pas été calculées pour GEMAPI en 2018 compte tenu des difficultés pour les Communes à appréhender les montants concernés.  
Une diminution des attributions de compensation de 15 000€ est prévue en 2019.
- FNGIR et FPIC: FNGIR est identique aux années précédentes. Concernant le FPIC, la ville est à la fois contributrice et réceptrice. Aucune indication n'est donnée avant juin. Il convient de rappeler que la communauté de communes est attributaire des sommes globales. Une répartition, en général de droit commun est proposée ensuite par le Conseil Communautaire.
- Taxes de séjour : il est prévu au budget une somme plus importante du fait d'une part de la hausse des tarifs imposés et d'autre part compte tenu du travail réalisé par Monsieur RAYMOND, le service comptabilité et l'Office de Tourisme et du Thermalisme pour recouvrer les sommes dues.  
Madame la Maire souligne qu'il s'agit d'un travail important et nécessaire.
- Jeux casino : en hausse actuellement. En 2020, il va y avoir une nouvelle DSP (délégation de service public)  
Madame la Maire informe qu'aujourd'hui une réforme est en cours. Il y a une grande inquiétude concernant les casinos de jeux et la Française des jeux. Madame la Maire va rédiger un courrier argumenté. Elle précise que l'objectif est de vendre la Française des Jeux ce qui entrainera la vente en ligne.  
Monsieur BRIGAUD ajoute qu'il s'agit d'une recette importante pour la commune.

### **Dotations :**

- Dotation forfaitaire : le calcul réalisé par l'AMF prévoit une diminution de 32 000€. Aujourd'hui, aucune notification n'est encore intervenue. La Dotation de Solidarité Rurale devrait augmenter légèrement.
- FCTVA : Monsieur BRIGAUD rappelle qu'auparavant les communes ne percevaient pas de FCTVA sur les dépenses de fonctionnement. Un remboursement intervient maintenant sur les dépenses d'entretien des immeubles et de voirie.
- Aides Etat : il s'agissait des aides sur les contrats aidés. La commune a actuellement un emploi PEC (Parcours Emploi Compétences) sachant que la totalité des contrats aidés a été supprimée ce qui engendre des difficultés pour les Collectivités et Associations en particulier. Les postes occupés par des contrats aidés assuraient en fait des emplois qu'il est nécessaire de pérenniser. Cependant, les coûts financiers ne sont pas les mêmes. Des aides sont toujours perçues auprès du Département et de l'Etat pour les aides d'emploi à l'insertion, soit environ 150 000€.
- Participation CAF : concernant la crèche il ne s'agira pas d'une année complète au niveau des subventions : un acompte de 60% sera versé en 2019 et le solde de l'année 2019 sera versé en 2020. 2019 sera donc une année pleine pour les dépenses mais pas pour les recettes. On peut espérer 120 000€ de participation de la CAF pour l'année complète.
- Compensation TP TH TF : l'Etat devait compenser à l'euro près la taxe d'habitation mais il s'avère que ce ne sera pas le cas.

### **Revenus locatifs :**

- Revenus des immeubles : ils sont évalués de façon pessimiste volontairement.
- Charges locatives : il s'agit de la récupération des charges locatives des logements qui appartiennent à la ville qui sont inscrites en dépenses et refacturées aux locataires.

### **Remboursement assurance sinistre :**

- Cela correspond à la proposition d'indemnisation par l'assurance pour le véhicule volé.

Monsieur BRIGAUD indique que l'augmentation des recettes énoncées ci-dessus provient principalement de la crèche.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - COMPARATIF 2014 - 2015 - 2016 - 2017 - BUDGET ET RÉALISATION 2018  
BUDGET 2019 (HORS OPÉRATIONS D'ORDRE ET CESSIONS)

	RÉEL 2014	RÉEL 2015	RÉEL 2016	RÉEL 2017	BUDGET 2018	RÉEL 2018	BUDGET 2019
<b>REMBOURSEMENT - SALAIRES</b>	199	757	366	365	32	74	34
	RÉEL 2014	RÉEL 2015	RÉEL 2016	RÉEL 2017	BUDGET 2018	RÉEL 2018	BUDGET 2019
MISE À DISPOSITION PEL BUDGET ANNEXE	87	39	60	49	48	41	40
MISE À DISPO, PEL COMCOM ET REMBOUR. FRAIS -	39	40	39	97	96	101	89
PREST. (CANTINE, CTRE HÉBER, CT AÉRÉ)	237	230	263	279	278	266	333
AUTRES VENTES DIVERSES	45	64	38	35	33	34	30
REMBOURS. FRAIS DIVERS				17	3	9	2
<b>VENTE SERVICES</b>	388	393	420	477	458	471	494
	RÉEL 2014	RÉEL 2015	RÉEL 2016	RÉEL 2017	BUDGET 2018	RÉEL 2018	BUDGET 2019
FONCIERS - HA - CVAE - TASCOM - DIVERS	3 347	3 638	3 329	2 456	2 488	2501	2544
ATTRIBUTIONS COMPENSATION CCEALS				1 021	1 238	1295	1239
F, N, G, L, R - F, R, L, C.	1 244	1 259	1 269	1 263	1 257	1265	1257
JEU CASINO	687	682	647	675	680	707	685
TAXES DIVERSES	229	214	203	239	219	232	266
<b>TOTAL IMPÔTS ET TAXES</b>	5 504	5 803	5 448	5 654	5 862	5980	5991
	RÉEL 2014	RÉEL 2015	RÉEL 2016	RÉEL 2017	BUDGET 2018	RÉEL 2018	BUDGET 2019
DOTATIONS	1 323	1 116	936	730	705	725	695
ÉTAT AIDES TFER - ASP	41	94	27	23	225	219	153
AIDES DIVERSES DÉPARTEMENT + RÉGION	35	71	45	38	34	35	34
PARTICIPATIONS CAF ET DIVERS	204	190	262	210	204	192	292
COMPENSATION TP - TF - TH	787	726	740	729	728	728	715
FCTVA SUR DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT						36	40
<b>DOTATIONS - PARTICIPATIONS</b>	2 370	2 187	2 030	1 731	1901	1935	1829
	RÉEL 2014	RÉEL 2015	RÉEL 2016	RÉEL 2017	BUDGET 2018	RÉEL 2018	BUDGET 2019
REVENUS IMMEUBLES	407	420	417	402	405	398	391
CHARGES LOC, RÉCUPÉRÉES (EDF - GAZ - OM)	132	148	112	122	117	127	130
LOYERS SALLES MUNICIPALES ET DIVERS	12	10	18	7	8	8	7
<b>REVENUS LOCATIFS</b>	551	578	547	531	530	533	528
<b>TRAVAIL EN RÉGIE PAR SVES MUNICIPAUX</b>	0	94	107	68	11	6	-
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	15	15	13	7	2	28	3
<b>REMBOURSEMENT ASSURANCES SINISTRE</b>				78	10	62	13

## Dépenses de fonctionnement

Electricité : une baisse est budgétée suite à l'économie consécutive à la rénovation de l'éclairage public qui devrait être terminée à la fin du 1<sup>ER</sup> semestre 2019.

Chauffage : la diminution est due aux travaux d'isolation effectués dans différents bâtiments. De plus, l'hiver n'a pas été très froid.

Alimentation: ce poste avait fait l'objet de commentaires lors du débat d'orientation budgétaire. Il y a eu un dérapage « incontrôlé » en 2018. Des mesures ont été prises avec la mise en place d'un suivi plus rigoureux.

Fournitures voirie : il s'agit des dépenses liées à l'acquisition de sable et de panneaux de signalisation principalement.

Fournitures administratives et scolaires : il s'agit du même budget. Cela concerne les fournitures administratives et les dotations attribuées aux écoles.

Autres matières et fournitures : il s'agit des matériels/matériaux nécessaires aux travaux en régie et à l'entretien courant.

Prestations entreprises : c'est un poste qui avait alimenté le débat lors du débat d'orientation budgétaire puisqu'il comprend la maintenance du prestataire Citéos pour l'éclairage public. En 2018, il y avait seulement 2 trimestres de comptabilisés concernant cette maintenance. De même le recours à une entreprise extérieure pour l'entretien des locaux de la crèche n'était effective que sur 3 mois en 2018. En 2019, il s'agira d'une année complète pour ces dépenses. Ce poste comprend également les dépenses liées aux illuminations de fin d'année alors qu'auparavant ces dépenses étaient comptabilisées dans un autre poste. Il s'agit d'un changement d'imputation.

Locations : il s'agit des locations mobilières : containers, matériels pour spectacles ... Suite au vol d'un camion et à l'incendie d'un autre, la commune procède à la location de véhicules dans l'attente du remplacement.

Madame la Maire ajoute que la commune n'a encore rien perçu des assurances.

Voie et terrains : comme chaque année un budget important est consacré à la voirie, aux trottoirs et aux bâtiments publics.

Madame la Maire rappelle que depuis 2014 des enveloppes importantes ont été consacrées à ce poste. Il y a beaucoup à faire pour rénover les trottoirs qui ont plus de 60 ans. Elle ajoute que des parkings ont également été faits.

Entretien autres : il s'agit principalement du remplacement des panneaux du stade Saint-Denis pour 8000€ et l'entretien des tondeuses.

Madame la Maire indique que les tondeuses coutent chères à l'achat et que tous les ans il y a un entretien onéreux à réaliser.

Ce poste est également dû à une réorganisation des services avec notamment une augmentation des dépenses de téléphonie et informatique suite aux nouveaux locaux (CTM et multiaccueil).

Formation : une enveloppe de 50 000€ est consacrée à ce poste chaque année. Madame la Maire ajoute qu'une formation a été réalisée en interne pour donner la possibilité aux agents de travailler sur le numérique. Sur ce poste, est également intégrée la formation des agents au chantier d'insertion.

Honoraires : il s'agit des honoraires d'huissiers.

Fêtes et cérémonies : il s'agit des dépenses engagées par le service communication pour l'animation et la promotion de la Ville (jardins éphémères, village de Noël, jumelage, commémorations). Sur ce poste-là, était intégré auparavant la pose et dépose des illuminations de fin d'année (incluse dorénavant dans le poste maintenance).

Frais de déplacement : il s'agit des transports collectifs (CASC, écoles, transports scolaires...) ainsi que les sommes reversées pour les enfants habitant à plus de 3 kilomètres.

Affranchissement : il s'agit d'un poste sur lequel des économies peuvent être réalisées.

Madame la Maire affirme la décision de dématérialiser de plus en plus. Un travail est à faire sur ce poste.

Concours divers : il s'agit en particulier des cotisations à l'Agence Technique Départementale, une convention pour la protection des données d'un coût de 6000€.

Madame PACOT s'interroge sur le fait qu'il n'y a plus de versement concernant la conseillère.

Madame la Maire répond qu'elle intervient toujours mais sans contribution.

Autres services extérieurs : cela concerne les spectacles, les magazines, le recensement au niveau du cimetière, les contrôles obligatoires pour la qualité de l'air dans les écoles.....

Taxes foncières : l'augmentation est due à la revalorisation des valeurs locatives.

Le budget global des dépenses de fonctionnement est en augmentation : l'écart s'expliquant essentiellement par les dépenses liées aux bâtiments et à la voirie et aux coûts engendrés par la crèche et l'éclairage public.

### **Charges de personnel**

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, les charges de personnel sont relativement maîtrisées. L'augmentation cette année s'explique par :

- le personnel affecté à la crèche et ce sur une année complète ;
- la reprise du PPCR et les dépenses liées aux promotions et reclassement qui représentent une somme annuelle d'environ 60 000€ ;
- le personnel recruté pour le recensement ainsi que le recrutement d'un conseiller de prévention ;
- les périodes de « tuilages » suite aux 4 départs en retraite programmées. Madame la Maire ajoute qu'il est important sur des fonctions bien spécifiques de prévoir une période de tuilage.

De plus, la fin des contrats aidés entraîne un coût supplémentaire significatif.

Il s'agit des ratios présents dans toutes les collectivités : les charges de personnel représentent 50% du budget de fonctionnement.

### **Autres charges de gestion courante**

Subventions au budget annexe chaufferie bois : la subvention versée au budget annexe va permettre de couvrir les charges financières liées à l'emprunt contracté.

Subventions au budget annexe tva loyers : il s'agit du budget qui regroupe CELTO, FOCAL et local Mme VEILLEROT . Cette subvention permet d'équilibrer le budget.

Service incendie : en 2017, la compétence avait été donnée à la communauté de communes. Cette compétence est redevenue communale dès 2018.

Créances irrécouvrables : cela reste ponctuel.

Contributions : il s'agit des contributions versées au budget assainissement. Le versement correspond à une quote-part (30% à 50%) des dépenses de fonctionnement du budget assainissement.

Subventions : l'augmentation en 2019 s'explique d'une part par le versement au CCAS de 10 000€ supplémentaire pour l'équilibre du budget et d'autre part par le versement à l'Office de Tourisme et du Thermalisme d'une subvention supérieure destinée à compenser la suppression des contrats aidés.

Si ces deux organismes ont des recettes supérieures en fin d'année, la commune peut espérer faire quelques économies.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est principalement due aux charges liées au multi accueil, à l'éclairage public et à l'entretien de la voirie et des bâtiments.

Madame la Maire ajoute qu'il s'agit de proposer un service supplémentaire qui est aujourd'hui indispensable.

#### BUDGET 2019

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - COMPARATIF 2014 - 2015 - 2016 - 2017 - BUDGET ET RÉALISATION 2018 BUDGET 2019 (HORS OPERATIONS D'ORDRE ET CESSIONS)							
	RÉEL 2014	RÉEL 2015	RÉEL 2016	RÉEL 2017	BUDGET 2018	RÉEL 2018	BUDGET 2019
EAU - ASSAINISSEMENT	86	99	81	91	85	87	87
ÉLECTRICITÉ	349	299	247	222	220	220	207
CHAUFFAGE URBAIN - FUEL	224	200	216	225	234	205	219
CARBURANTS	80	66	61	67	67	72	72
ALIMENTATION	137	129	133	122	123	180	145
PDT TRAIT - FRTES ENTR - P. E.	89	94	90	80	83	79	74
FOURNITURES VOIRIE	45	56	37	49	40	71	55
FTES ADM - LIVRES - FTES SCOLAIRES	62	57	58	53	62	51	52
AUTRES MAT ET FRTES	252	158	166	209	270	193	211
PRESTATIONS ENTREPRISES (CITÉOS : 54 KC)	78	75	74	35	85	55	117
LOCATIONS MOBIL. ET IMMO - CHAR LOCA	230	213	210	250	200	193	219
ENTRE, BÂTIM, VOIES, TERRAIN	322	310	298	370	373	264	419
ENTRE, VÉHICULES	66	57	61	66	60	64	52
ENTRE, AUTRES, MAINTENANCES	134	94	103	111	134	117	132
ASSURANCES	66	72	74	57	51	48	50
DOCUMENTATION	12	11	11	13	12	12	14
ORGANIS, FORMATION - DIVERS	115	51	53	52	57	68	85
HONORAIRES - DIVERS	23	21	31	36	32	31	30
ANN - FÊTES - PUBLICITÉ	120	119	121	103	99	95	94
DÉPLAC - TRANSPRT - MISSIONS	29	65	38	44	39	45	47
AFFRANCH - TÉLÉCOM	70	68	70	74	74	97	99
COTIS - DIVERS	13	13	5	18	13	8	23
AUTRES SVES EXTÉRIEURS	83	104	106	93	116	112	139
TAXES FONCIÈRES - AUTRES IMPÔTS	214	225	231	258	211	203	212
<b>CHARGES GÉNÉRALES</b>	<b>2 899</b>	<b>2 657</b>	<b>2 575</b>	<b>2 688</b>	<b>2 678</b>	<b>2 568</b>	<b>2 852</b>
	RÉEL 2014	RÉEL 2015	RÉEL 2016	RÉEL 2017	BUDGET 2018	RÉEL 2018	BUDGET 2019
PERSONNEL EXTÉRIEUR	72	139	137	95	210	338	455
SALAIRES	2 414	2 326	2 369	2 425	2 491	2 410	2 602
AUTRES EMPLOIS INSERTION	448	395	428	404	310	349	150
CHARGES SUR SALAIRES	1 236	1 204	1 241	1 242	1 249	1 185	1 243
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>4 170</b>	<b>4 064</b>	<b>4 175</b>	<b>4 166</b>	<b>4 260</b>	<b>4 102</b>	<b>4 450</b>
	RÉEL 2014	RÉEL 2015	RÉEL 2016	RÉEL 2017	BUDGET 2018	RÉEL 2018	BUDGET 2019
SUBVENTION BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS							3
SUBVENTION BUDGET ANNEXE TVA LOYERS	70	48	0	0	45	45	40
ÉLUS (INDEH. COT SOCIALES, FORMATIONS)	146	149	156	152	153	153	157
SERVICE INCENDIE	220	223	225	-	216	216	216
CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	3	3	3	21	33	20	5
CONTRIBUTIONS (ASSAINIS, SYDESL)	59	56	48	45	49	62	57
CCAS - SUB. ASSOCIATIONS	452	425	419	443	477	480	504
<b>AUTRES CHARGES GESTION COURANTE</b>	<b>950</b>	<b>904</b>	<b>851</b>	<b>651</b>	<b>975</b>	<b>976</b>	<b>982</b>
<b>ATTÉNUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>120</b>	<b>165</b>	<b>264</b>	<b>170</b>	<b>183</b>	<b>169</b>	<b>170</b>

#### Charges financières

Il s'agit des intérêts d'emprunt. Aucun emprunt n'avait été fait depuis le début de la mandature.

IRA capitalisé : il s'agit de la renégociation du prêt du crédit agricole.

Amortissements : Ils sont calculés par les Services de la Perception.

La diminution en 2018 des charges de personnel comparativement à 2017 s'explique par des départs de certains agents dont les postes n'ont pas été pourvus de suite.

Madame PACOT s'interroge sur les prévisions par rapport au projet du patrimoine avec Marcigny.

Madame la Maire indique qu'une étude sur le tourisme industriel va être réalisée en lien avec l'usine FPT. Cette dernière devrait mettre à disposition un local. Après l'étude, un chiffrage sera demandé. Si le projet se réalise, il faudra un personnel.

Madame PACOT demande s'il n'y a pas de pression de la part de la DRAC.

Madame la Maire répond que par rapport au musée il fallait rendre des comptes à la DRAC il y a quelques années. Elle explique qu'une rencontre avec la DRAC avait été organisée pour parler du projet avec Marcigny. Après avancé du dossier, le document de travail sera présenté à FPT et à la DRAC. Ensuite, devra être défini la part de l'entreprise, de l'office de tourisme et du thermalisme éventuellement et prévoir le financement nécessaire pour mener à bien ce projet. Il faudra mener une réflexion sur la revalorisation du patrimoine.



BUDGET 2019

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - COMPARATIF 2014 - 2015 - 2016 - 2017 - BUDGET ET RÉALISATION 2018 BUDGET 2019 (HORS OPERATIONS D'ORDRE ET CESSIONS)							
	RÉEL 2014	RÉEL 2015	RÉEL 2016	RÉEL 2017	BUDGET 2018	RÉEL 2018	BUDGET 2019
CHARGES GÉNÉRALES	2 899	2 657	2 575	2 698	2 678	2 568	2 852
CHARGES DE PERSONNEL	4 170	4 064	4 175	4 166	4 260	4 162	4 450
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	950	904	851	661	975	976	982
ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	120	165	264	170	183	169	170
DÉPENSES DE GESTIONS DES SERVICES	8 139	7 790	7 865	7 695	8 096	7 875	8 454
CHARGES EXCEPTIONNELLES	17	52	47	4	76	16	23
PROVISIONS EXCEPTIONNELLES	-	0	0	0	170	0	170
CHARGES FINANCIÈRES	207	201	177	121	125	120	145
IRA CAPITALISÉE REFINANCEMENT DE DETTE					201	201	-
AMORTISSEMENTS	483	453	513	516	548	549	558
DÉPENSES DE GESTIONS DES SERVICES	8 139	7 790	7 865	7 695	8 096	7 875	8 454
CHARGES EXCEPTIONNELLES	17	52	47	4	76	16	23
CHARGES FINANCIÈRES	207	201	177	121	125	120	145
IRA CAPITALISÉE REFINANCEMENT DE DETTE					201	201	-
AMORTISSEMENTS	483	453	513	516	548	549	558
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS DÉPENSES IMPRÉVUES ET CESSIONS IMMOB.)	8 846	8 496	8 602	8 336	9 046	8 761	9 160

DONNÉES EN K€ (KILO EUROS) - 1 K€ = 1 000 €

Monsieur BRIGAUD rappelle en présentant le tableau des masses budgétaires et soldes de gestion que l'épargne brute représente la capacité d'autofinancement : recettes – dépenses – intérêts. Elle doit permettre le remboursement des emprunts en capital. Une baisse de la charge d'emprunt interviendra en 2020 puisque certains emprunts arrivent à terme.

Il souligne qu'il conviendra d'être très vigilant en 2019 bien que le budget ait été établi en étant pessimiste sur les dépenses et les recettes. Une dégradation, comme dans toutes les collectivités territoriales, est à noter compte tenu de la baisse de la DGF. Les dépenses de personnel représentent 50% du budget et que réduire les effectifs dans les collectivités ne paraît pas évident. Il explique que l'ouverture de services supplémentaires à la population entraîne des charges supplémentaires pour la commune.

Il rappelle à titre indicatif que Ville a perdu 2 000 000€ de dotations depuis le début du mandat.

Il souligne également l'importance des recettes liées au Casino pour une ville comme Bourbon-Lancy et rappelle que la délégation de service public est à renégocier du fait de l'arrivée du terme.

Il informe que pour proposer et financer de nouveaux services, le seul levier semble être l'augmentation des taux de fiscalité.

Madame la Maire indique que pour les transferts de compétences il n'y a pas les moyens en face et donne des exemples : pour le recensement, l'enveloppe ne prend pas en compte toutes les dépenses engagées, l'enveloppe dédiée aux cartes d'identité/passeports ne correspond pas au nombre traité qui est nettement plus important. Elle rappelle qu'au niveau national, la conséquence de la baisse des dotations se traduit par une diminution de l'investissement dans les collectivités. Les collectivités représentent 70% des budgets des entreprises. Si l'investissement est diminué dans les collectivités, il y aura moins d'emplois dans les entreprises. Il s'agit d'un cercle vicieux.





BUDGET 2019

COMPARATIF DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

ANNÉE 2018	TH	TFPB	TFPNB	CFE
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE ARROUX, LOIRE ET SOMME</b>	<b>3,19</b>	<b>3,50</b>	<b>7,17</b>	<b>25,74</b>
COMMUNE DE BOURBON-LANCY	22,92	19,30	59,47	
<b>TOTAL AVEC TAUX BOURBON-LANCY</b>	<b>26,11</b>	<b>22,80</b>	<b>66,64</b>	
COMMUNE DE GUEUGNON	25,42	20,82	59,85	
<b>TOTAL AVEC TAUX GUEUGNON</b>	<b>28,61</b>	<b>24,32</b>	<b>67,02</b>	
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS</b>	<b>18,68</b>	<b>11,68</b>	<b>12,57</b>	<b>26,15</b>
COMMUNE DE PARAY-LE-MONIAL	17,43	23,49	49,76	
<b>TOTAL AVEC TAUX PARAY-LE-MONIAL</b>	<b>36,11</b>	<b>35,17</b>	<b>62,33</b>	
COMMUNE DE DIGOIN	12,85	20,58	47,63	
<b>TOTAL AVEC TAUX DIGOIN</b>	<b>31,53</b>	<b>32,26</b>	<b>60,20</b>	
COMMUNE DE CHAROLLES	6,43	19,81	26,33	
<b>TOTAL AVEC TAUX CHAROLLES</b>	<b>25,11</b>	<b>31,49</b>	<b>38,90</b>	

**Charges de personnel :**

Effectif : en 2014 l'effectif était de 149. Il convient d'en déduire 12 qui étaient au chantier d'insertion La forge. L'effectif est maintenu. Il y a plus de contractuels, notamment par le biais du centre de gestion compte tenu de la diminution des contrats aidés.

**Budget investissement :**

Les restes à reporter représentent les budgets votés en 2018 et qui n'ont pas été engagés en 2018 et sont reconduits en 2019.

Le total des propositions nouvelles s'élève à 2 298 000€. Il ne s'agit du montant d'investissement réel puisqu'il faut prendre en compte le remboursement d'emprunt (608 000€) et l'avance pour le budget annexe chaufferie bois (360 000€). Comme la ville de Bourbon-Lancy a la trésorerie nécessaire, il est préférable d'autofinancer cette avance plutôt que d'avoir recours à un nouvel emprunt.

BUDGET PRIMITIF 2019			
Programme d'investissement 2019			
Libellé	Restes à reporter 31/12/2018	Propositions nouvelles	Total budget 2019
<b>10- DOTATIONS, FONDUS DIVERS ET RÉSERVES</b>		<b>13 930,00</b>	<b>13 930,00</b>
Régularisation trop peu de taxe d'aménagement		13 930,00	13 930,00
<b>20- IMMOBILISATIONS INCORPORÉES</b>	<b>27 541,60</b>	<b>66 636,00</b>	<b>94 177,60</b>
Études Château Sarrin		30 000,00	30 000,00
Création lotissement du Grand Somat (projet abandonné)	8 952,00	-8 952,00	
Autres études	13 779,60	36 308,00	50 087,60
Logiciels, licences, concessions, brevets	4 610,00	11 282,00	15 892,00
<b>204- SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERBES</b>	<b>100 163,23</b>	<b>84 004,00</b>	<b>184 167,23</b>
Participation versée au Département de Saône pour réfection voirie rue des Prébendes		15 000,00	15 000,00
Fonds de concours CCEALS aménagement d'un city stade		32 500,00	32 500,00
Aménagements urbains, entassement de réseaux	85 163,23		85 163,23
Subvention d'équipement aux personnes de droit privé (maison Maison Sévigné, programme "acte accession à la propriété, participations versées à CHANGÉ pour déplacement réseau télécom rue du Frère Toyer et rue de l'Écheveau	5 000,00	36 504,00	41 504,00
<b>31- IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>49 884,92</b>	<b>234 925,00</b>	<b>284 810,92</b>
Terrains nus, réserves foncières		15 000,00	15 000,00
<b>21- Matériels - Equipements</b>	<b>46 884,90</b>	<b>189 525,00</b>	<b>236 409,90</b>
Plantations arbres et arbustes		2 100,00	2 100,00
Matériel roulant, engins (2 camions, 1 utilitaire)		64 402,00	64 402,00
Matériel et outillages techniques (nettoyeur haute-pression-désherbeur, taille-haies, souffleurs, 1 atomiseur, matériels suite voirie)		42 422,00	42 422,00
Œuvre d'art (resque médiévale)		4 500,00	4 500,00
Matériel de bureau et matériel informatique		8 206,00	8 206,00
Mobilier	29 014,50	3 200,00	32 214,50
Autres matériels et équipements	17 840,00	64 695,00	82 535,00
<b>22- IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>1 732 154,71</b>	<b>932 570,00</b>	<b>2 664 724,71</b>
<b>2212- Travaux terrains</b>	<b>24 229,45</b>	<b>20 000,00</b>	<b>44 229,45</b>
Cimetière voirie, clôture, jardin souvenir, portail	24 229,45	20 000,00	44 229,45
<b>2213- Travaux dans les bâtiments</b>	<b>163 071,67</b>	<b>925 794,00</b>	<b>1 088 865,67</b>
Remplacement chaudière école P. & M. Curie	25 000,00		25 000,00
Travaux école maternelle J. Prévost		15 000,00	15 000,00
Maître d'œuvre démolition ancienne boulangerie avenue F. Sarrin (solde)	3 000,00		3 000,00
Maître d'œuvre réhabilitation du local rue du commerce "La Boutique" (solde)	432,00		432,00
AMO conception/réalisation chaufferie bois (pris en charge par le nouveau budget annexé avec TVA "CHAUFFERIE BOIS")	17 082,00	-17 082,00	0,00
Maître d'œuvre (démolition pour la construction du mull accueil (solde)	5 037,60		5 037,60
Montage dossier ACAM Ensemble St Louis	840,00		840,00
Rénovation thermique local à usage de logement à côté des ateliers municipaux rue de Gueugnon	9 649,52		9 649,52
Restauration des portes de l'église du Sacré Cœur	24 179,81		24 179,81
Travaux de réhabilitation thermique de l'église du Sacré Cœur (Don de la Paroisse St Jean de Bourbon-Lancy)		15 510,00	15 510,00
Complexe M. Gouhéruat (porte aluminium et porte local arbitre)	3 312,00	2 500,00	5 812,00
Chaudière gaz bâtiment A du Garage et médiathèque	10 845,34		10 845,34
Monte-charges cuisine centrale château/Parsennet	15 824,00		15 824,00
Menuiseries et volets PVC logements RPA St Denis	28 898,88		28 898,88
Menuiseries logements RPA Clos des Ormeaux		6 436,00	6 436,00
Menuiseries logements Résidence du Château	18 370,72		18 370,72
Menuiseries logements avenue Général de Gaulle		6 500,00	6 500,00
Menuiseries salles d'exposition rue Pingré		6 255,00	6 255,00
Mise aux normes colonnes montantes et interphones logements rue de l'Égalité	66 600,00		66 600,00
Porte local site de Givalois		2 292,00	2 292,00
Local des associations St Prix (magnéto, plâtrerie/peinture, menuiserie)	55 550,00		55 550,00

Libellé	Restes à reporter 31/12/2018	Propositions nouvelles	Total budget 2019
Démolition/désamiantage de 6 préfabriqués (5 à St Denis et 1 espace Pierre Boulot)		95 754,00	95 754,00
Portail électrique ateliers municipaux rue de Gueugnon		7 500,00	7 500,00
Portail gendarmerie		7 500,00	7 500,00
Passerelle bois plan d'eau du Breuil		22 500,00	22 500,00
Club house stade de football de St Denis		17 430,00	17 430,00
Porte isophonique dans un bureau de la mairie (service RH)		550,00	550,00
Travaux divers		15 000,00	15 000,00
<b>2315- Travaux de voirie et réseaux</b>	<b>1 544 856,36</b>	<b>596 776,00</b>	<b>2 141 632,36</b>
AMO renouvellement éclairage public	4 680,00		4 680,00
Assistance technique juridique et financière marché renouvellement éclairage public	4 977,00		4 977,00
Marché travaux renouvellement de l'éclairage public	1 482 565,20	55 750,00	1 538 315,20
Création trottoirs lotissement du Sorbier	38 594,16		38 594,16
MO aménagement du parking avenue F. Sarrien	14 040,00		14 040,00
Travaux d'aménagement du parking avenue F. Sarrien		74 136,00	74 136,00
Travaux extension/raccordement aux réseaux (entre autre rue d'Arcy et Les Nanteux)		49 992,00	49 992,00
Aménagement d'un parcours de santé au plan d'eau du Breuil		21 895,00	21 895,00
Travaux de voirie		218 000,00	218 000,00
Réaménagement des voies devant la sortie du collège F. Sarrien		150 000,00	150 000,00
Jeux extérieurs de cour école maternelle J. Prévert		12 000,00	12 000,00
Travaux divers		15 000,00	15 000,00
<b>2316- Restauration des collections et des œuvres d'art</b>		<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
Œuvres d'art musée du Breuil		10 000,00	
<b>37- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>		<b>360 000,00</b>	<b>360 000,00</b>
Avance budget annexe avec TVA CHAUFFIERIE BOIS		360 000,00	
<b>AUTRES</b>			
165- Dépôts et cautionnements rendus	2 038,00		2 038,00
16- Dette (dont prêt complémentaire éclairage public)		608 000,00	608 000,00
020- Dépenses imprévues d'investissement		1 361,51	1 361,51
<b>TOTAL</b>	<b>1 908 551,94</b>	<b>2 292 928,51</b>	<b>4 201 480,45</b>
<b>REPRISE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2018</b>			<b>-</b>
<b>TOTAL BUDGET PRIMITIF 2019</b>			<b>4 201 480,45</b>

Madame la Maire présente les investissements :

- Château sarrien : des travaux de toiture, d'huissierie et d'enduit de la façade avaient été évoqués. Au budget, est inscrit une étude à hauteur de 30 000€.
- Licences, brevet, concessions : il y a sans arrêt une remise en question de ces logiciels. De plus, au niveau des services techniques, il y a un réel besoin de moderniser.
- Projet d'aménagement d'un city-stade à la zone des Forges en lien avec la communauté de communes par le biais du fonds de concours : 50% pris en charge par la communauté de communes et 50% par la commune.
- Enveloppe sur les réserves foncières
- Matériels : besoin d'acheter un camion, un véhicule électrique ou un désherbeur haute pression, souffleur, plaque vibrante suite au vol,
- Mobilier : suite à l'ouverture d'une nouvelle classe à Pierre et Marie Curie, du mobilier est nécessaire.
- Cimetière : les travaux sont en cours de réalisation.
- Chaudière à l'école Pierre et Marie Curie.
- Travaux à l'école maternelle Jacque Prévert : travaux de toiture et de clôture
- Montage du dossier sur le projet du Cercle Saint-Louis
- Rénovation thermique du logement qui est aux ateliers municipaux. L'objectif serait de louer cet appartement notamment compte-tenu des vols.
- Restauration des portes d'entrée de l'église. Les travaux concernant la façade avant sont presque terminés.
- Rénovation thermique de l'église : don de la paroisse.
- Travaux au complexe Marc Goutheraut
- Installation de la chaudière provisoire (médiathèque et bâtiment A du Carrage) en attendant la mise en place du réseau de chaleur.
- Acquisition d'un monte-charge à la cuisine centrale pour apporter une facilité aux agents.
- Les menuiseries des logements à Saint Denis vont se terminer,
- La rénovation de logements clos des ormeaux et à la résidence du Châtelot. L'objectif est de permettre aux locataires de faire des économies d'énergie ce qui leur permet d'augmenter leur pouvoir d'achat.
- Menuiseries avenue Général de Gaulle : il est prévu de remplacer les portes. Les résidents ont fait une demande pour que ce soit sécurisé.
- Menuiseries rue Pingré : il est prévu de rénover les fenêtres afin de sécuriser les expositions,
- Mise aux normes des colonnes montantes de la rue de l'égalité ainsi que l'installation d'interphones,
- Remplacement d'une porte sur le site de Grivallois : site qui sert pour le golf, les chasseurs et la pêche à la mouche.
- Local des associations concerne le triathlon et le club cyclo,
- Destruction des préfabriqués qui nécessite de reloger les associations.
- Désamiantage pour six préfabriqués : plus d'une trentaine de sollicitations avait été réalisée avec huit réponses. Il s'avère que le débat d'orientation budgétaire prévoyait un budget de 150 000€. La ville a eu une bonne surprise puisqu'une offre a été retenue à 95 754€.
- Portail électrique des ateliers municipaux rue de Gueugnon,
- Le portail de la gendarmerie qui nécessite une sécurité,

- Un point presse sera organisé pour valoriser le travail réalisé par les services techniques de la ville et plus particulièrement le service menuiserie. Trois passerelles ont été rénovés par les services. La grande passerelle nécessite une sécurité particulière et sera réalisée par une entreprise.
- Stade de foot : une première partie avait été réalisée pour les vestiaires. Une enveloppe est attribuée cette année pour la réfection des huisseries du club house.
- Il est prévu d'installer une porte isophonique dans un bureau à la mairie.
- Il y a l'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que les travaux concernant l'éclairage public. Cela concerne le renouvellement de l'éclairage public et le renforcement pour éviter les points noirs dans certaines zones.
- La création des trottoirs du lotissement du Sorbier suite à la rénovation du réseau d'eau potable.
- L'aménagement du parking de l'avenue Ferdinand Sarrien.
- Les travaux de raccordement des réseaux,
- Aménagement d'un parcours de santé à l'initiative du conseil municipal jeunes : un dossier de subvention a été déposé auprès de la Caisse d'Allocations Familiales. Ce parcours de santé sera situé sur la rive gauche du plan d'eau.
- Des travaux de voirie,
- Le réaménagement de la sortie du collège suite à un travail réalisé avec la Région, le Département, le Principal du collège et les autocaristes pour assurer la sécurité des enfants. Une présentation sera réalisée au cours de la réunion.
- Acquisition de jeux extérieurs pour la maternelle Jacques Prévert,
- Depuis l'année dernière, une enveloppe annuelle est consacrée pour la restauration des œuvres d'art du musée Saint-Nazaire.

Monsieur LOUIS indique qu'il n'y a jamais eu de restauration.

Madame la Maire répond qu'un travail a été réalisé avec la DRAC sur les toiles présentes au musée. Ils vont apporter à la commune des propositions avec les toiles prioritaires à restaurer.

Madame la Maire indique qu'il y a de nombreux dossiers et que des priorités ont été réalisées par la majorité.

Monsieur MARGOTTON s'interroge sur le lotissement Sornat.

Madame la Maire répond qu'il s'agit d'une étude qui a été annulée.

Monsieur MARGOTTON s'interroge sur la somme inscrite concernant le parking.

Madame la Maire répond qu'il s'agit de la maîtrise d'œuvre et de la réalisation.

### Recettes d'investissement

BUDGET PRIMITIF 2019			
Recettes d'investissement 2019			
Libellé	Restes à encaisser au 31/12/2018	Prévisions	Total budget 2019
<b>13- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - ETAT</b>	<b>90 162,34</b>		<b>90 162,34</b>
FSIL 2017 - Construction de la crèche multi accueil avec restaurant scolaire et salle d'activités	26 000,00		
FISAC 2015 - Renforcement de l'attractivité du centre-ville	37 373,00		
Réserve ministérielle - Construction de la crèche multi accueil avec restaurant scolaire et salle d'activités	8 000,00		
DSIL 2018 - Rénovation et sécurisation des écoles maternelles Centre et J. Prévert et de l'école élémentaire P. & M. Curie	18 789,34		
<b>13- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - REGION</b>	<b>200 295,66</b>		<b>200 295,66</b>
Construction de la crèche multi accueil avec restaurant scolaire et salle d'activités	14 770,00		
Renforcement de l'attractivité du centre-ville	185 525,66		
<b>13- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - DEPARTEMENT</b>	<b>3 107,00</b>		<b>3 107,00</b>
AAP 2018 - Réfection de l'avenue de la République	3 107,00		3 107,00
<b>13- AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>211 588,95</b>		<b>211 588,95</b>
FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL - Restructuration du pôle scolaire St Denis : construction d'un restaurant scolaire	162 838,00		
CAF 71 - Construction d'une crèche multi accueil	40 740,00		
CAF 71 - Aménagement de la crèche multi accueil et acquisition de matériels	8 010,95		
<b>16- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>		<b>195 000,00</b>	<b>195 000,00</b>
Emprunt complémentaire travaux renouvellement éclairage public		195 000,00	
<b>21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>11 160,00</b>	<b>11 160,00</b>
CCEAL 5 - remboursement facture GIRUS (Gémap)		11 160,00	
<b>10- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>		<b>1 339 061,50</b>	<b>1 339 061,50</b>
FCTVA sur dépenses d'investissement et de fonctionnement 2018		400 000,00	
Taxe d'aménagement		25 000,00	
Dons et legs en capital		15 000,00	
Excédent de fonctionnement capitalisé		899 061,50	
<b>165- DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS</b>		<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>
Cautions		1 500,00	
<b>27- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>360 000,00</b>	<b>360 000,00</b>
Budget annexe TVA CHAUFFERIE BOIS - remboursement de l'avance		360 000,00	
<b>324- PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS</b>		<b>210 000,00</b>	<b>210 000,00</b>
<b>321- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 022 000,00</b>	<b>1 022 000,00</b>
<b>340- OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		<b>557 605,00</b>	<b>557 605,00</b>
Amortissements		542 150,00	
Amortissements IRA capitalisée		15 455,00	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>505 153,95</b>	<b>3 896 326,50</b>	<b>4 201 480,45</b>

Monsieur BRIGAUD rappelle que pour que les subventions soient prises en compte au niveau budgétaire, il faut qu'elles aient été notifiées. Celles-ci concernent : le multi-accueil, réfection de l'avenue de république, la restructuration du pôle Saint-Denis. Un dossier est en cours d'étude à la Région pour des fonds FEADER à hauteur de 100 000€. Cette somme n'est pas incluse dans les prévisions.

Madame la Maire souhaite saluer les services pour réaliser les dossiers de subventions.

Les taxes d'aménagement sont versées en fonction des constructions.

Dons et legs : don de la paroisse de Bourbon-Lancy en contre partie de la réalisation de travaux spécifiques et supplémentaires.

Cautions : versement de cautions par les nouveaux locataires.

Cessions d'immobilisations : cela concerne le lotissement de Sornat avec le projet Demeures Access.

### **Budget annexe assainissement :**

Le schéma directeur d'assainissement est en cours d'élaboration. Suite aux résultats, il faudra prévoir des investissements.

#### Dépenses de fonctionnement :

Les mêmes sommes ont été à peu près budgétées sur les différentes rubriques. Une somme plus élevée est budgétée concernant la sous traitance compte tenu des dépenses relatives au schéma directeur. En 2018, il y avait une somme nettement plus importante « divers » puisqu'il y avait le curage de lagunes et une étude pour l'épandage des boues.

Charges de personnel : il s'agit de la contrepartie de la facturation du budget général au budget annexe pour la personne qui consacre une partie de son temps à la station d'épuration.

Charges financières : cela concerne les emprunts en cours.

373 000€ sera versé du budget fonctionnement à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux redevances.

#### Dépenses d'investissement

Les travaux seront à réaliser fin 2019. Des travaux seront à prévoir au plan d'eau selon le schéma directeur d'assainissement.

Madame la Maire précise qu'il y aura des travaux au niveau des réseaux à prévoir avec l'enjeu notamment du projet de la gendarmerie et de la résidence seniors. Le réseau qui longe le plan d'eau nécessite également des travaux. Avant de réaliser les travaux il est prévu de régler les problématiques citées. Une commission va se réunir à ce sujet où une photographie des réseaux sera présentée. Cela va engendrer un an d'investigations et les résultats pourront être connus dans deux ans selon la météo. Les tampons recouverts par l'enrobé vont nécessiter d'être ouverts à nouveau pour réaliser le schéma directeur.

Monsieur DRAPIER précise que la seule solution pour protéger les tampons était de faire de l'enrobé.

Madame la Maire répond qu'il s'agit d'une solution de facilité. En cas d'inondations, il est nécessaire de passer les caméras. Elle indique que 96 tampons vont être changés.

Monsieur DRAPIER évoque la situation dès lors que les tampons bougent.

Madame la Maire répond qu'une trentaine de tampons ont été changés au centre-ville. Il s'agit d'une priorité de rénover ces tampons.

Les recettes d'investissement sont principalement l'autofinancement, les amortissements et les subventions.

### **Budget annexe eau**

Monsieur BRIGAUD revient sur une question posée par Monsieur LOUIS au dernier conseil municipal. Il rappelle que Monsieur LOUIS avait été interpellé par un Administré concernant l'augmentation de sa facture d'eau. Monsieur BRIGAUD souhaite lui préciser que la surtaxe est passée de 0.20 à 0.64 suite aux préconisations données par la maîtrise d'œuvre du schéma directeur de l'eau. Monsieur BRIGAUD répond que la surtaxe a effectivement été triplée mais pas la facture.

Monsieur LOUIS demande si c'est la ville qui perçoit cette surtaxe.

Monsieur BRIGAUD répond que oui.

Madame la Maire ajoute que cette surtaxe avait été diminuée l'année précédente.

Les recettes 2019 concernant la surtaxe vont être supérieures aux recettes 2018.

Les dépenses de fonctionnement représentent l'entretien des réseaux, les intérêts d'emprunt, les charges exceptionnelles et les amortissements.

Les dépenses d'investissement budgétées concernent le renouvellement des canalisations et les puits de captages soit globalement 1 300 000€.

Madame la Maire informe que les forages ont été faits. Cette année, il est prévu de relier ces forages à la station.

Monsieur BRIGAUD informe que concernant les recettes d'investissement un emprunt va être réalisé pour financer ces investissements.

### **Budget loyers**

Ce budget concerne FOCAL, Celto et le local occupé par Mme VEILLEROT.

#### **Recettes de fonctionnement :**

40 000€ sera versé par le budget général au budget annexe pour équilibre.

Les autres recettes concernent les loyers et redevances versées par les occupants (Celto, Focal, ...). Le loyer FOCAL a été révisé en 2018.

Il y a également les amortissements des subventions d'équipements et l'excédent 2018.

#### **Dépenses de fonctionnement :**

Les charges à caractère général ont été budgétées pour des montants identiques à l'année précédente. La rubrique la plus importante concerne les taxes foncières. Les intérêts d'emprunt sont plus élevés compte tenu des emprunts nouveaux pour réaliser les travaux à Celto.

#### **Dépenses d'investissement :**

Les travaux de remise en état de Celto 2 représentent un investissement de 660 000€. La chaudière est comptabilisée dans les restes à reporter.

Madame la Maire indique que les élus présents connaissent les enjeux. Elle précise qu'il y avait un partenariat, un engagement réciproque entre la collectivité et le délégataire. Il s'agit du vieillissement d'un outil. Toutes les stations thermales ont un centre de bien être à proximité. L'histoire fait que Bourbon-Lancy est propriétaire de Celto, et qu'il convient au propriétaire de rénover.

#### **Recettes d'investissement :**

Il est prévu de financer cet investissement par un emprunt. Un accord de principe avait été trouvé avec un organisme bancaire en 2018.

### **Budget Chaufferie bois :**

Il s'agit d'un budget à caractère commercial. Les calories produites seront vendues d'une part à la Collectivité et d'autre part à des privés (résidence du Châtelot) Le budget a été réalisé avec les prévisions de l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui a programmé les dépenses et les recettes sur un certain nombre d'années.

Les recettes seront fonction de la production et ne concerneront qu'un seul mois sur l'année 2019 ; est également budgété dans les recettes la subvention versée par le budget général pour financer les intérêts d'emprunt.

Les dépenses de fonctionnement ont été également communiquées par l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les dépenses d'investissement intègrent les dépenses globales du projet de la chaufferie bois.

Concernant les recettes d'investissement, le projet devrait être financé à hauteur de 70% par des subventions. Pour financer le fonds de roulement de l'année 2019, le budget général va verser une avance au budget annexe chaufferie bois.

Monsieur BRIGAUD indique qu'il y aura un coût de maintenance laquelle sera réalisée par un prestataire extérieur et accompagnée par un agent communal.

Madame la Maire précise qu'il est nécessaire qu'un agent ou deux soient sur place, notamment pour la réception du bois. Madame la Maire souhaite acheter le bois au niveau local.

Monsieur DRAPIER indique qu'ils voteront contre le budget principal et reconnaît la qualité de la présentation. Le budget, comme l'a évoqué Monsieur BRIGAUD, a des points de fragilités suite à la baisse de dotations. Les charges de personnel semblent prendre un envol inquiétant dans le contexte et sont liées à un choix politique réalisé, la création de la crèche. Sur les choix d'investissement, l'éclairage public est un choix lourd en terme de conséquence et un choix d'investissement de court terme qu'il aurait pu être possible de différer. Les résultats sont très souvent assez différents de la réalité présentée. Il s'agit d'un projet coûteux et risqué et dans lequel ils ne se reconnaissent pas.

Le deuxième projet concerne la chaufferie bois où ils sont pour. Il indique qu'il s'agit d'un beau projet, projet qu'a évoqué le Maire de Toulon sur Arroux aux élus du Pays. Il trouve gênant la façon dont a été monté le projet en termes d'optimisation du réseau de chaleur. Il indique que le projet a des faiblesses : la précipitation a entraîné la réalisation d'un projet non abouti. Il s'agit de deux projets pour lesquels le budget ne leur convient pas.

Il ajoute qu'il y a une augmentation des charges de personnel, une baisse des personnels titulaires, une baisse des compétences techniques qui peut expliquer les désaccords qu'ils ont dans la façon de gérer le budget. Il y avait une volonté d'avoir des compétences techniques internes pour que les personnels municipaux soient engagés sur les investissements. Finalement, il y avait une capacité de retour sur investissement des engagements municipaux sur les projets. En perdant une partie de ces compétences, ils perdent une marge de manœuvre possible. Les choix politiques qui sont faits ne sont pas ceux qu'ils auraient réalisés.

Madame la Maire indique que ce sont des choix politiques réfléchis et en lien avec l'engagement de mandat. Il est possible que les choix réalisés ne correspondent pas à leurs attentes. Le choix de mettre en place un service public comme celui de la crèche est un élément essentiel, il y a une demande importante. Cette crèche n'est pas dédiée que pour les habitants de Bourbon-Lancy et a un rayonnement sur l'ancien territoire de la communauté de communes. Elle a permis l'emploi de 4 personnes. Il y a des nouveaux métiers autour de la petite enfance, de la sécurité. « On n'a pas à rougir sur nos personnels et je voudrais remercier tous les services ». Elle indique que la commune dispose de services performants, des services techniques même s'il n'y a pas de directeur des services techniques. Il faut être réaliste sur les travaux que la collectivité est en capacité de faire. Dans un projet comme la rénovation de l'éclairage public, ce ne sont pas les services techniques qui vont réaliser les travaux. Il y a des engagements et des obligations.

Concernant l'éclairage public, Madame la Maire indique qu'elle transmettra lors du prochain conseil municipal les coûts de fonctionnement et informe des insatisfactions des habitants (pas d'éclairage, problématiques, armoires dangereuses et obsolètes). Il s'agit de proposer un éclairage durable et non à court terme. La commune va réaliser des économies d'énergie et va permettre de protéger la planète. Madame la Maire est fière de ce projet, il s'agit d'un projet réfléchi et analysé avec les équipes et les élus. Elle cite des exemples : les lanternes de l'avenue de la République qui donne l'aspect vieille ville, l'éclairage au plan d'eau qui apporte une réelle valeur ajoutée. Il s'agit d'un choix politique et environnemental et d'égalité entre tous les bourbonniens. Il s'agissait de refaire à l'identique en confortant certains points pour éviter les trous noirs.

Concernant la chaufferie bois, cela permet de protéger la planète également, de limiter le CO2. Il ne s'agit pas d'un projet non réfléchi. La chaufferie bois va permettre de raccorder la médiathèque, les écoles, la gendarmerie, les privés de l'immeuble du Chatelot.

Monsieur BAJAUD souhaite apporter des précisions concernant l'éclairage public. Avec l'ancien système, le changement à minima des ampoules se faisait tous les 3 ans. Avec le système Led, les ampoules seront changées tous les 20 ans. Alors qu'il s'agit du même coût.

Monsieur DRAPIER explique que le problème c'est de tout faire maintenant.

Monsieur JACOB indique que toutes les solutions ont été étudiées. Tout était vétuste, le matériel devenait introuvable. Il y a eu un travail de réalisé pendant deux ans et demi. Il donne l'exemple du lotissement de Sornat où les habitants sont satisfaits d'avoir l'éclairage public.

### **5.1 Vote du budget primitif 2019 – Budget principal**

**Vu** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

**Considérant** la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 07 mars 2019,

**Considérant** le projet de budget primitif de l'exercice 2019 pour le budget principal présenté par Madame la Maire, soumis au vote par chapitre,



**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés sauf 4 voix contre (M. DRAPIER, Mme PACOT, M. MARGOTTON et Mme MARION) et 2 abstentions (Mme MAILLOT et M. STANIO)**

- APPROUVE, pour le budget principal, le budget primitif 2019 équilibré en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Budget	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	10 836 162.71 €	10 836 162.71€	4 201 480.45 €	4 201 480.45 €

### **5.2 Vote du budget primitif 2019 – Budget annexe Assainissement**

**Vu** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service de l'assainissement,

**Considérant** la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 07 mars 2019,

**Considérant** le projet de budget primitif de l'exercice 2019 pour le budget annexe du service de l'assainissement présenté par Madame la Maire, soumis au vote par chapitre,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- APPROUVE, pour le budget annexe du service de l'assainissement, le budget primitif 2019 équilibré en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Budget	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget annexe Assainissement	754 222.93 €	754 222.93 €	957 172.12 €	957 172.12 €

### **5.3 Vote du budget primitif 2019 – Budget annexe Eau**

**Vu** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service de l'eau potable,

**Considérant** la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 7 mars 2019,

**Considérant** le projet de budget primitif de l'exercice 2019 pour le budget annexe du service de l'eau présenté par Madame la Maire, soumis au vote par chapitre,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- APPROUVE, pour le budget annexe du service de l'eau, le budget primitif 2019 équilibré en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Budget	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget annexe Eau	456 530.53 €	456 530.53 €	1 702 065.97 €	1 702 065.97 €

### **5.4 Vote du budget primitif 2019 – Budget annexe TVA LOYERS**

**Vu** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe avec TVA LOYERS,

**Considérant** la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 07 mars 2019,

**Considérant** le projet de budget primitif de l'exercice 2019 pour le budget annexe avec TVA LOYERS présenté par Madame la Maire, soumis au vote par chapitre,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- APPROUVE, pour le budget annexe avec TVA LOYERS, le budget primitif 2019 équilibré en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Budget	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget annexe avec TVA LOYERS	235 918.03 €	235 918.03 €	985 306.00 €	985 306.00 €

#### **5.5 Vote du budget primitif 2019 – Budget annexe avec TVA Chaufferie bois**

**Vu** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe avec TVA Chaufferie bois,

**Considérant** la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 07 mars 2019,

**Considérant** le projet de budget primitif de l'exercice 2019 pour le budget annexe avec TVA Chaufferie bois présenté par Madame la Maire, soumis au vote par chapitre,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés sauf 1 abstention (M. MARGOTTON),**

- APPROUVE, pour le budget annexe avec TVA Chaufferie bois, le budget primitif 2019 équilibré en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Budget	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget annexe CHAUFFERIE BOIS	28 900.00 €	28 900.00 €	1 542 973.00 €	1 542 973.00 €

Monsieur MARGOTTON évoque les subventions pour ce projet.

Madame la Maire répond qu'il s'agit d'un soutien de l'Etat. Les réseaux de chaleur sont soutenus par la Région Bourgogne depuis des années. Aujourd'hui, l'intérêt est d'allier la protection de l'environnement, de diminuer le CO2.

Monsieur MARGOTTON pense que le bois ce n'est pas l'avenir. Il indique qu'il y a quatre ans, des subventions étaient attribuées lors de l'acquisition d'une voiture diesel et qu'aujourd'hui elles sont supprimées.

Monsieur CHARBONNIER dit que l'Humanité s'est chauffée des milliers d'années avec du bois.

#### **5.6- Versement par le budget principal au budget annexe avec TVA « Chaufferie bois » d'une avance remboursable sans intérêt**

**Vu** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 7 mars 2019 décidant la création d'un Service Public Industriel et Commercial et du budget annexe avec TVA « Chaufferie bois », budget à autonomie financière pour la production/revente de l'énergie produite par la chaufferie,

**Vu** cette même délibération acceptant le versement par le budget principal d'une avance remboursable sans intérêt, afin de permettre au budget annexe de régler des dépenses avant la perception d'acomptes sur les subventions obtenues ou même du produit de la vente d'unités de chaleur qui ne pourra intervenir qu'après la mise en service de l'équipement,

**Vu** les délibérations du Conseil Municipal de ce jour approuvant les budgets primitifs 2019 pour le budget principal et le budget annexe avec TVA « Chaufferie bois »,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés sauf 1 abstention (M. MARGOTTON)**

- Fixe à 360 000 € (trois cent soixante mille euros) le montant de l'avance à verser par le budget principal au budget annexe avec TVA « Chaufferie bois »,
- Arrête les modalités de remboursement suivantes :
  - Remboursement du montant total de l'avance **sans intérêt**,
  - Périodicité de remboursement : en 1 seule fois ou par acomptes, en fonction des encaissements d'acomptes sur subventions, de la mobilisation du prêt à souscrire et des possibilités financières du budget annexe,
  - L'avance doit être remboursée en intégralité au plus tard dans le premier trimestre 2020,
- Dit que cette avance sera encaissée en recette d'investissement article 1678 « autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières » du budget annexe avec TVA « Chaufferie bois », et réglée en dépense d'investissement article 27638 « créances autres établissements publics » du budget principal.

**5.7- Versement par le budget principal au budget annexe avec TVA « Chaufferie bois » d'une subvention d'équilibre**

**Vu** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 7 mars 2019 décidant la création d'un Service Public Industriel et Commercial et du budget annexe avec TVA « Chaufferie bois », budget à autonomie financière pour la production/revente de l'énergie produite par la chaufferie,

**Vu** les délibérations du Conseil Municipal de ce jour approuvant les budgets primitifs 2019 pour le budget principal et le budget annexe avec TVA « Chaufferie bois »,

**Considérant** la nécessité pour le budget annexe de recourir à l'emprunt pour financer le cout des travaux de construction du réseau de chaleur et de la chaufferie bois, déduction faite des subventions obtenues et notifiées pour ce projet,

**Considérant** que les recettes prévisionnelles d'exploitation du budget annexe pour l'exercice 2019 sont insuffisantes pour équilibrer la section d'exploitation du budget primitif 2019,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés sauf 1 abstention (M. MARGOTTON),**

- Décide de verser, pour le démarrage du budget annexe, une subvention d'équilibre de 3 000 € (trois mille euros) pour l'exercice 2019,
- Dit que cette somme fera l'objet d'un remboursement au budget principal, en 2020, après la mise en service de l'équipement et dès que l'autonomie financière du budget annexe sera établie,  
Pour l'exercice 2019, la dépense sera imputée sur le budget principal article 657364 « subvention de fonctionnement versée aux établissements à caractère industriel et commercial » et la recette sera imputée sur le budget annexe article 74 « subventions d'exploitation » .

**5.8- Régularisations d'écritures entre le budget principal et le budget annexe avec TVA « Chaufferie bois »**

**Vu** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

**Vu** les délibérations du Conseil Municipal de ce jour approuvant les budgets primitifs 2019 pour le budget principal et le budget annexe avec TVA « Chaufferie bois »,

**Considérant** que pour le projet de conception/réalisation du réseau et de la chaufferie bois, des opérations ont été initiées sur le budget principal de la Ville en attendant la création du Service Public Industriel et Commercial et du budget annexe à autonomie financière « Chaufferie bois »,

**Considérant** la nécessité d'affecter ces opérations sur le budget concerné,

Monsieur BRIGAUD explique que certaines dépenses ont déjà été payées au cabinet de maîtrise d'ouvrage par le budget principal compte tenu que le budget chaufferie bois n'était pas encore créé.

Madame la Maire rappelle qu'avec le projet de chaufferie bois, cela va engendrer un gain de CO2 de 264 tonnes/an soit l'équivalent de 132 voitures qui parcourent 15 000 kms par an.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés sauf 1 abstention (M. MARGOTTON),**

- Décide que le budget annexe doit rembourser au budget principal de la Ville, la totalité des dépenses réalisées depuis la signature du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'à l'ouverture du budget annexe avec TVA et le vote de son budget primitif 2019.  
Les écritures comptables se matérialiseront par l'émission de titres de recettes sur le budget principal, section d'investissement recettes, article 2313 ; et par l'émission de mandats de paiement sur le budget annexe, section d'investissement dépenses, article 2313 et/ou 2315 en fonction de la nature des dépenses.  
Il est précisé que le budget principal se verra remboursé le montant TTC des dépenses réalisées ; le budget annexe mandatera la part HT et la part TVA desdites dépenses.

#### **5.9- Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe avec TVA « LOYERS »**

**Vu** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

**Vu** les délibérations du Conseil Municipal de ce jour approuvant les budgets primitifs 2019 pour le budget principal et le budget annexe avec TVA « LOYERS »,

**Considérant** que les recettes prévisionnelles d'exploitation du budget annexe pour l'exercice 2019 sont insuffisantes pour équilibrer la section d'exploitation du budget primitif 2019,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- Décide l'attribution d'une subvention d'équilibre de 40 000 € (quarante mille euros) au budget annexe TVA LOYERS pour l'exercice 2019,
- Dit que cette dépense sera imputée article 657363 « subvention de fonctionnement versée aux établissements et services rattachés à caractère administratif » du budget principal 2019.

#### **5.10 Vote des taux d'imposition 2019**

**Vu** le Débat d'Orientation Budgétaire tenu par le Conseil Municipal le 07 mars 2019,

**Vu** les éléments présentés,

**Vu** le rapport de présentation du budget primitif 2019,

**Vu** l'état fiscal 1259 COM,

**Considérant** le montant du produit attendu pour équilibrer le budget primitif 2019,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- Maintient pour l'exercice 2019 les taux d'imposition suivants :

	<b>Taux 2019</b>
Taxe d'Habitation (TH)	<b>22.92%</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	<b>19.30%</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâtie (TFPB)	<b>59.47%</b>

Madame PACOT indique qu'il faudrait réfléchir à donner le nom de Pierre Bouillot à une salle associative.

Madame la Maire répond que c'est en cours de réflexion. Au vue des compétences de la communauté de communes, il pourra s'agir de l'espace prévu pour le coworking.

### **5.11 – Subventions, cotisations et adhésions – exercice 2019**

**Vu** l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de ce jour approuvant le Budget Primitif 2019 du Budget Principal dans lequel est ouverte une enveloppe de crédits pour le paiement des subventions, cotisations et adhésions,

**Vu** les demandes de subventions présentées par les présidents des associations,

**Considérant** la volonté de la Municipalité d'accompagner et de soutenir les associations locales, celles-ci ayant un rôle essentiel dans le domaine du lien social, de l'animation, et du développement personnel pour chacun,

Madame la Maire rappelle que des dossiers de demande de subvention sont envoyés aux associations. La ville est actuellement dans l'attente du dossier de Cinévasion et de l'association sportive du collège. Au cours de l'année, il sera possible de les voter après réception du dossier.

Monsieur DRAPIER indique que certains élus du conseil municipal sont à Cinévasion et que les choses vont pouvoir se régler.

Madame la Maire répond qu'elle n'est pas inquiète.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- Décide, pour l'exercice 2019, l'attribution des subventions de fonctionnement, des subventions exceptionnelles et des subventions « aide à l'emploi » suivantes :

Nom de l'Association	Subventions de fonctionnement	Subventions « aide emploi tremplin »	Subventions exceptionnelles
AAPPMA	162 €		700 €
Alcool Assistance Croix d'Or	122 €		
Amicale Boule de Bourbon Lancy	1 359 €		
Amicale des Classes en O	500 €		
Amicale Don du Sang	206 €		
Amis de la Pétanque	1 700 €		2 000 €
Amis du Dardon	50 €		
AS FPT Course à Pied	500 €		
Association pour la Défense et la Protection des Animaux – Refuge fourrière Gueugnon	200 €		
Association Départementale de Protection Civile	200 €		
Association pour la revitalisation commerciale du centre-ville	20 000€		
Astroclub bourbonnien			500€
Badminton	500 €	1 500€	
Bourbonnais cyclisme	1 500 €		
Buena vista photo club	100 €		
CCAS	92 000 €		
Centre Cantonal des Jeunes Agriculteurs	500 €		500 €
CFA Mercurey	60 €		
Bâtiment CFA Nièvre	50 €		
Bâtiment CFA de Saône et Loire à Autun	50 €		
Club cyclotouriste	1 220 €		1 700 €
Club détente et loisirs	150 €		
Comice Agricole	850 €		
Comité de jumelage - coopération INEKAR	300 €		1 400 €
Comité des Fêtes de Bourbon-Lancy	700 €		2 000 €

Comité des Fêtes de Saint Denis	500 €		500 €
C.O.S du Personnel Municipal	1 960 €		640 €
Crédits d'animation (22€/enfant) :			
- Ecole élémentaire P. et M. Curie	2 508 €		
- Ecole élémentaire St Denis	3 388 €		
- Ecole maternelle Centre	1 540 €		
- Ecole maternelle J. Prévert	2 002 €		
EREA Claude Brosse à Charnay Les Macon	20 €		
Espoir Cycliste Bourbonnien	4 061 €		800 €
FCPE	170 €		
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)	150 €		
FSE du Collège			
- crédits d'animation	4 300 €		
Le Père bouchon, 1 bouchon collecté = 1 geste utile	70 €		
Les Archers Bourbonnien	300 €		450 €
Les Diabless' – majorettes	150 €		
Les Papillons Blancs d'entre Saône et Loire Paray Le Monial	350 €		
Les PEP 71	270 €		
Ligue contre le cancer	200 €		
Lycée agricole privé E. Gautier à Nandax (42)	40 €		
MFREO Saligny Sur Roudon	60 €		40 €
Moto Club Bourbonnien	150 €		
Passion Mouche	162 €		700 €
Restos du cœur	400 €		
Saint Louis Culture et Patrimoine	50 €		
Secours Catholique	140 €		
Section Concours de pêche	162 €		800 €
Service de remplacement de Bourbon-Lancy	150 €		
Ski Club	1 500 €		
Sonorité des Petits Prés	50 €		
Somme Loire Tennis de Table	500 €		
Sport et Santé à Bourbon-Lancy	50 €		
Tennis Club de Bourbon-Lancy	2 000 €	2 000 €	
Triathlon TBL 71	500 €		
Union Sportive Rugby	10 000 €	15 000 €	2 000 €
Université populaire des Vals de Loire et d'Arroux	200 €		
US Basket Ball	5 000 €		
USB FPT Football	10 000 €		1 000 €

- Décide, pour l'exercice 2019, le renouvellement des adhésions et le paiement des cotisations suivantes :

Association ou Organisme	2018
ADRC	135.00 €
Affluences	50.00 €
Agence Technique Départementale 71	5 123.00 €
ANACEJ	548.72 €
Association des Maires de Saône et Loire	1 524.17 €



Association des Petites Villes de France	535.17 €
Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques	640.00 €
Association pour la Diffusion des Arts en Charolais-Brionnais (ADACB)	150.00 €
CAUE	585.00 €
CEP	50.00 €
Conseil Départemental 71 – Fonds de Solidarité Logement	1 793.05 €
Conseil National des Villes et Villages Fleuris	225.00 €
Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier	50.00 €
Espace	200.00 €
F.F.C.T. "Label VILLE VELOTOURISTIQUE"	500.00 €
Fédération des Sites Clunisiens	1 100.00 €
Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige	2 211.00 €
Territoire Numérique Bourgogne Franche-Comté	6 596.00 €
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents	391.18 €
Syndicat Intercommunal du Charolais Refuge - Fourrière	4 918.08 €
Syndicat Intercommunal Thermal 03	58 307.00 €
UNAT Bourgogne	350.00 €

- Autorise Madame la Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement avec les associations qui se verront attribuer un montant de subvention supérieur ou égal à 23 000 € (vingt-trois mille euros), conformément à l'article 1er du décret 2001-495 du 6 juin 2001,
- Dit que les paiements des subventions, cotisations et adhésions seront imputés aux articles suivants :
  - . 6281 « concours divers, cotisations »,
  - . 657362 « subvention au CCAS »,
  - . 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé », du budget principal.

Madame la Maire s'interroge sur la position de l'opposition à voter contre le budget et pour les subventions. Madame PACOT répond que si le vote s'effectuerait par chapitre ils seraient d'accords sur certains points.

**5.12 Subventions – exercice 2019 – Amicale laïque de Bourbon-Lancy - Amicale laïque de Bourbon-Lancy Chorale « Les voix du Beffroi » - Comité de jumelage Bourbon-Lancy-Saarwellingen-Stochov – Secours populaire Français, Comité de Bourbon-Lancy**

**Vu** l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de ce jour approuvant le Budget Primitif 2019 du Budget Principal dans lequel est ouverte une enveloppe de crédits pour le paiement des subventions, cotisations et adhésions,

**Vu** les demandes de subventions présentées,

**Considérant** la volonté de la Municipalité d'accompagner et de soutenir les associations locales, celles-ci ayant un rôle essentiel dans le domaine du lien social, de l'animation, et du développement personnel pour chacun,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, (Mme PACOT, intéressée à l'affaire, se retire pendant le vote)**

- Décide, pour l'exercice 2019, l'attribution des subventions suivantes :

Nom de l'Association	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
Amicale Laïque de Bourbon-Lancy	1 000 €	
Chorale "les voix du Beffroi" (Club de l'Amicale Laïque)		2 250 €
Comité de jumelage Bourbon-Lancy-Saarwellingen-Stochov	500 €	2 000 €

Secours populaire français – comité Bourbon-Lancy	140 €	
---	-------	--

- Dit que le paiement des subventions sera imputé article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget principal.

### **5.13 Subvention – exercice 2019 – Office de Tourisme et du Thermalisme de Bourbon-Lancy**

**Vu** l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de ce jour approuvant le Budget Primitif 2019 du Budget Principal dans lequel est ouverte une enveloppe de crédits pour le paiement des subventions, cotisations et adhésions,

**Vu** la convention d'objectifs et de financements établie avec l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Bourbon-Lancy,

**Considérant** les missions de service public confiées à l'Office de Tourisme et du Thermalisme en matière d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique locale,

**Vu** la demande de subvention présentée par le Président de l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Bourbon-Lancy,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
(M. MEYER, intéressé à l'affaire, se retire pendant le vote)**

- Décide, pour l'exercice 2019, d'attribuer à l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Bourbon-Lancy, la subvention suivante :

Nom de l'Association	Subvention de fonctionnement
Office de Tourisme et du Thermalisme de Bourbon-Lancy Montant total de la subvention attribuée pour 2019 : 138 000 €, un 1 <sup>er</sup> acompte de 50 000 € a déjà été versé	138 000 €

- Dit que le paiement de cette subvention sera imputé article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget principal.

### **5.14 Subventions – exercice 2019 – Association des anciens combattants et amis de la résistance (ANACR) – Liger Club « Loire Bourguignonne »**

**Vu** l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de ce jour approuvant le Budget Primitif 2019 du Budget Principal dans lequel est ouverte une enveloppe de crédits pour le paiement des subventions, cotisations et adhésions,

**Vu** les demandes de subventions présentées,

**Considérant** la volonté de la Municipalité d'accompagner et de soutenir les associations locales, celles-ci ayant un rôle essentiel dans le domaine du lien social, de l'animation, et du développement personnel pour chacun,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
(M. LOUIS, intéressé à l'affaire, se retire pendant le vote)**

- Décide, pour l'exercice 2019, d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'Association	Subvention de fonctionnement
Association des Anciens Combattants et Amis de la Résistance	50 €
Liger Club « Loire Bourguignonne »	50 €

- Dit que le paiement de cette subvention sera imputé article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget principal.

#### **5.15 Subventions – exercice 2019 – Amicale Philatèlique, numismatique et collections (APNC)**

**Vu** l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de ce jour approuvant le Budget Primitif 2019 du Budget Principal dans lequel est ouverte une enveloppe de crédits pour le paiement des subventions, cotisations et adhésions,

**Vu** la demande de subvention présentée par le Président de l'Amicale Philatèlique, Numismatique et Collections de Bourbon-Lancy,

**Considérant** la volonté de la Municipalité d'accompagner et de soutenir les associations locales, celles-ci ayant un rôle essentiel dans le domaine du lien social, de l'animation, et du développement personnel pour chacun,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
(M. STANIO, intéressé à l'affaire, se retire pendant le vote)**

- Décide, pour l'exercice 2019, d'attribuer à l'Amicale Philatèlique, Numismatique et Collections les subventions suivantes :

Nom de l'Association	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
Amicale Philatèlique, Numismatique et Collections	100 €	600 €

- Dit que le paiement des subventions sera imputé article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget principal.

#### **5.16 Subventions – exercice 2019 – Lez'Arts en Bourbonnie**

**Vu** l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de ce jour approuvant le Budget Primitif 2019 du Budget Principal dans lequel est ouverte une enveloppe de crédits pour le paiement des subventions, cotisations et adhésions,

**Vu** la demande de subvention présentée par le Président de l'association Lez'Arts en Bourbonnie,

**Considérant** la volonté de la Municipalité d'accompagner et de soutenir les associations locales, celles-ci ayant un rôle essentiel dans le domaine du lien social, de l'animation, et du développement personnel pour chacun,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
(M. MARGOTTON, intéressé à l'affaire, se retire pendant le vote)**

- Décide, pour l'exercice 2019, d'attribuer à l'association Lez'Arts en Bourbonnie les subventions suivantes :

Nom de l'Association	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
Lez'Arts en Bourbonnie	3 400 €	100 € par élève participant au stage et domicilié dans la commune – Montant plafonné à 1 000 €

- Dit que le paiement des subventions sera imputé article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget principal.

### **5.17 Subvention – exercice 2019 – Club nautique**

**Vu** l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de ce jour approuvant le Budget Primitif 2019 du Budget Principal dans lequel est ouverte une enveloppe de crédits pour le paiement des subventions, cotisations et adhésions,

**Vu** la demande de subvention présentée par le Président du club nautique,

**Considérant** la volonté de la Municipalité d'accompagner et de soutenir les associations locales, celles-ci ayant un rôle essentiel dans le domaine du lien social, de l'animation, et du développement personnel pour chacun,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- Décide, pour l'exercice 2019, d'attribuer au club nautique la subvention suivante :

Nom de l'Association	Subvention exceptionnelle
Club nautique	1 000 €

- Dit que le paiement de cette subvention sera imputé article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget principal.

### **5.18 Subventions – exercice 2019 – Société Philharmonique**

**Vu** l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de ce jour approuvant le Budget Primitif 2019 du Budget Principal dans lequel est ouverte une enveloppe de crédits pour le paiement des subventions, cotisations et adhésions,

**Vu** la demande de subvention présentée par le Président de la Société Philharmonique,

**Considérant** la volonté de la Municipalité d'accompagner et de soutenir les associations locales, celles-ci ayant un rôle essentiel dans le domaine du lien social, de l'animation, et du développement personnel pour chacun,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
(Mme MARION, intéressée à l'affaire, se retire pendant le vote)**

- Décide, pour l'exercice 2019, d'attribuer à la Société Philharmonique les subventions suivantes :

Nom de l'Association	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
Société philharmonique	13 405 €	10 000 €

- Autorise Madame la Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Société Philharmonique qui se voit attribuer un montant de subvention supérieur à 23 000 € (vingt-trois mille euros), conformément à l'article 1er du décret 2001-495 du 6 juin 2001,
- Dit que le paiement des subventions sera imputé article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget principal.

### **5.19 – Subvention de sponsoring**

**Vu** l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de ce jour approuvant le Budget Primitif 2019 du Budget principal dans lequel est ouverte une enveloppe de crédits pour le paiement des subventions, cotisations et adhésions,

**Vu** la demande d'aide financière présentée par Madame Annabelle KERSUZAN pour être soutenue dans la pratique du cross-canin (canicross, caniVTT, Ski-joring), et lui permettre de progresser dans cette discipline,

**Vu** les titres en championnat de France et d'Europe remportés par Madame Annabelle KERSUZAN,

**Considérant** la promotion de la Ville réalisée par Madame Annabelle KERSUZAN lors de chacun de ses déplacements,

Madame la Maire informe que Madame Annabelle KERSUZAN a sollicité la commune en début d'année en indiquant qu'elle participait à de nombreuses compétitions. Elle avait fait une demande de 400€. Il a été décidé de lui attribuer 300€.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- Décide d'accorder à Madame Annabelle KERSUZAN une subvention de sponsoring d'un montant de 300 € (trois cents euros),
- Autorise Madame la Maire à signer une convention de sponsoring dont le projet est annexé à la présente délibération,
- Dit que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget principal.

**5.20 – Subvention attribuée dans le cadre du programme « aide aux vitrines » - immeuble situé 31 avenue du Général de Gaulle à Bourbon-Lancy – M. Emilien BOUILLER et Mme Raphaëlle JOURDIER – SAS EMILINK**

**Vu** l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de ce jour approuvant le Budget Primitif 2019 du Budget Principal dans lequel est ouverte une enveloppe de crédits pour le paiement des subventions, cotisations et adhésions,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2018 définissant les modalités d'attribution des subventions dans le cadre du programme « aide aux vitrines »,

**Vu** la demande de subvention présentée par M. Emilien BOUILLER et Mme Raphaëlle JOURDIER pour la rénovation de la vitrine de la boutique « EMILINK » située 31 avenue du Général de Gaulle à Bourbon-Lancy,

Madame la Maire s'interroge sur l'avancée des travaux de la vitrine.

Monsieur MARGOTTON indique que la vitrine n'est pas faite et l'enduit non plus.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- Accorde à M. Emilien BOUILLER et Mme Raphaëlle JOURDIER une subvention potentielle égale au montant du plafond fixé soit 3 000 € (trois mille euros),
- Autorise Madame la Maire à procéder au versement de cette aide financière sur présentation de la ou des facture(s) acquittée(s) justifiant la réalisation des travaux.
- Dit que le paiement de cette subvention sera imputé à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget principal.
- Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**5.21 – Subvention attribuée dans le cadre du programme « aide aux vitrines » - immeuble situé 8 rue du Commerce à Bourbon-Lancy – M. Timothée GODRON – LA FABRIQUE D'ARCHITECTURE**

**Vu** l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de ce jour approuvant le Budget Primitif 2019 du Budget Principal dans lequel est ouverte une enveloppe de crédits pour le paiement des subventions, cotisations et adhésions,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2018 définissant les modalités d'attribution des subventions dans le cadre du programme « aide aux vitrines »,

**Vu** la demande de subvention présentée par M. Timothée GODRON pour la rénovation de la vitrine de la boutique « LA FABRIQUE D'ARCHITECTURE » située 8 rue du commerce à Bourbon-Lancy,

Madame la Maire souligne la qualité, à l'image de la boutique. La boutique est très bien rénovée. Il a également rénové l'appartement. Madame la Maire met en avant l'enseigne.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- Accorde à M. Timothée GODRON une subvention potentielle égale au montant du plafond fixé soit 3 000 € (trois mille euros),
- Autorise Madame la Maire à procéder au versement de cette aide financière sur présentation de la ou des facture(s) acquittée(s) justifiant la réalisation des travaux.
- Dit que le paiement de cette subvention sera imputé à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget principal.
- Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**5.22 – Autorisation délivrée à Madame la Maire pour la vente de ferraille à titre occasionnel**

**Vu** le Budget primitif 2019,

**Considérant** la possibilité de valoriser la ferraille devenue inutile dans les ateliers municipaux, en la vendant aux ferrailleurs,

**Considérant** la demande du Trésorier de délibérer en conseil municipal pour acter les ventes de ferraille occasionnelles,

Madame la Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à vendre de la ferraille aux ferrailleurs, au prix de rachat à la tonne que ces derniers proposeront.

Madame la Maire précise que lors de la réalisation de certains travaux, il y a des déchets. Cette délibération permettra de les valoriser.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **Accepte** la vente de ferraille aux ferrailleurs au prix de rachat à la tonne proposé par ces derniers,
- **Dit** qu'un titre de recette sera émis pour chaque vente,
- **Autorise** Madame la Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**5.23 – Transports scolaires des collégiens de Bourbon-Lancy – Convention avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté**

**Vu** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), désignant la Région compétente depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour l'organisation du transport scolaire sur son territoire,

**Vu** le règlement régional des transports scolaires de Saône-et-Loire dont l'une des conditions d'accès au réseau routier régional de transport scolaire est que « l'élève doit être domicilié en Saône-et-Loire à plus de 3 kilomètres de l'établissement scolaire fréquenté, en dehors des périmètres de transports urbains »,

**Considérant** que la Commune de Bourbon-Lancy avait depuis de nombreuses années mis à disposition des familles un transport pour les élèves du Collège du secteur du Fourneau-Sornat-Saint Denis,

**Vu** la convention établie et proposée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté,

**Considérant** le souhait de renouveler cette convention avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, pour l'année scolaire 2018/2019 avec possibilité de reconduction pour l'année scolaire 2019/2020,

Monsieur DRAPIER demande si cela concerne les élèves de Sornat et le Fourneau.

Madame la Maire répond que oui.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- Accepte le renouvellement et les conditions de la convention avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté pour l'année scolaire 2018/2019, avec reconduction possible pour l'année scolaire 2019/2020.
- Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.



#### **5.24- Tableau des effectifs**

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97 ;

**Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

**Vu** le tableau des effectifs ;

**Vu** l'avis du Comité Technique en date du 4 mars 2019 ;

**Considérant** la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet de 30 heures hebdomadaires,

**Considérant** la nécessité de maintenir les effectifs du service voirie avec un départ à la retraite d'un agent au 01/08/2019, pour palier à l'absence de cet agent qui sera en congés dès avril 2019,

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs conformément au tableau ci-dessous :

<b>CREATION DE POSTES</b>	<b>SUPPRESSION DE POSTES</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	
1 poste d'Adjoint Technique Territorial à 26h00 hebdomadaires au 01/07/2019	1 poste d'Adjoint Technique Territorial à 30h00 hebdomadaires au 01/07/2019
1 poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet au 01/07/2019	1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet au 01/08/2019

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Madame la Maire rappelle la volonté que tous les agents soient à 35h. Cependant, un agent était actuellement à 30h et souhaite réaliser 26h. La création d'un poste d'adjoint technique territorial concerne le remplacement d'un agent partant en retraite au service voirie. Une période de tuilage est prévue et il est nécessaire de prendre en compte les congés et le compte épargne temps.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **Approuve** la modification du tableau des effectifs présenté ci-dessus ;
- **Décide** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **5.25- Voie de desserte bâtiment E Le Carrage – déclassement d'une partie de voie communale et vente à l'OPAC de Saône et Loire**

**Vu** l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L.141-3 du Code de la voirie routière,

**Vu** l'avis des domaines,

L'OPAC de Saône et Loire, dans le cadre de son projet de construction d'une « résidence sénior » au quartier du Carrage, a sollicité l'acquisition à l'euro symbolique de la voie desservant le Bâtiment E. Ce projet intègre cette partie de voirie communale et est conditionné à la démolition du bâtiment E.

Ce programme de 30 logements présente un intérêt pour la Commune et il semble donc opportun de répondre favorablement à cette demande. Cependant, la voie de desserte du bâtiment E est intégrée dans le domaine public routier communal. Il est donc nécessaire de procéder au déclassement de cette partie de voirie pour permettre sa cession.

Aujourd'hui, cette voie n'a plus la fonction de desserte du bâtiment E du Carrage puisque tous les logements sont vacants, en vue de sa démolition. Par conséquent, la délibération du Conseil Municipal, relative à son déclassement, est dispensée d'enquête publique préalable, conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière.

Le document d'arpentage, établi par le Cabinet ADAGE, détache une parcelle de 1 670 m<sup>2</sup> de la voirie communale.

Madame la Maire informe que l'OPAC va réaliser deux résidences, une à Bourbon-Lancy et l'autre à Urrigny. Madame la Maire indique qu'il s'agit d'un beau projet qui va permettre d'accueillir des personnes âgées, à mobilité réduite.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **De prononcer** le déclassement du domaine public routier communal de la voie de desserte du bâtiment E Le Carrage pour une superficie de 1 670 m<sup>2</sup>.
- D'intégrer cette parcelle nouvellement constituée dans le domaine privé de la Commune.
- D'autoriser la vente, à l'OPAC de Saône et Loire, de cette parcelle de 1 670 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **5.26 Demande de subvention dans le cadre de la démarche AGRIMER**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Programme Lait et Fruits à l'école,

La commune s'engage dans le programme Lait et Fruits à l'école. En effet, l'agrément consiste à distribuer des fruits et/ou laitages de façon régulière sur le temps scolaire et/ou méridien. Ces produits doivent disposer d'un signe de qualité (agriculture biologique, AOC/AOP, STP ou label rouge). Des mesures éducatives seront mises en place pour assurer l'efficacité du programme. Les enfants des deux écoles maternelles et des deux écoles élémentaires se restaurant à la cantine le midi seront les bénéficiaires. Cette démarche pourra permettre d'obtenir des financements sur la distribution de ces produits.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **Approuve** le programme Lait et Fruits à l'école,
- **Autorise** Madame la Maire à demander les subventions relatives à ce programme.

### **5.27 Convention avec la ville de Le Creusot pour la dispense d'une formation obligatoire d'entraînement au maniement du bâton de défense de la policière municipale**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le décret n°2016-1616 du 28 novembre 2016 sur la formation obligatoire préalable et d'entraînement à l'armement des policiers municipaux,

**Vu** le plan de formation de la ville de Bourbon-Lancy,

**Vu** l'agrément de la policière municipale au port d'arme de type bâton de défense,

**Considérant** la formation obligatoire préalable réalisée par l'agent de police municipale les 30 et 31/05/19 et 06 et 07/12/19,

**Vu** la proposition de la ville de Le Creusot de dispenser les formations obligatoires d'entraînement par leur agent habilité à former les agents de police municipale,

**Considérant** que cette formation répond aux obligations de formation des agents de police municipale,

Madame la Maire indique qu'il convient d'établir une convention entre les villes de Le Creusot et de Bourbon-Lancy pour permettre à l'agent de police municipale de suivre la formation obligatoire d'entraînement et ainsi se protéger face à des personnes mal intentionnées sur le domaine public.

Monsieur DRAPIER dit : « on voit le contexte manifestant ».

Madame la Maire indique que lorsque les services de police interviennent dans les manifestations, ils sont très surveillés dans leurs gestes.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **Autorise** Madame la Maire à signer la convention avec la ville de Le Creusot.

### **5.28 – Fixation des tarifs – régie buvette pour la saison culturelle**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°AG-19-36,

Considérant qu'il convient d'élargir la régie « spectacles saison culturelle » existante,

Considérant la nécessité d'actualiser et d'harmoniser les tarifs de certains services publics, et de fixer des tarifs pour les nouvelles prestations à la population,

Madame PACOT évoque le prix élevé de l'eau minérale à 1.50€ compte tenu que l'eau minérale est meilleure à la santé que les sodas.

Madame la Maire soumet au vote le tarif de 1€ pour l'eau minérale.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **Fixe** les tarifs et leurs dates d'application comme suit :

#### ***Tarifs boissons***

Snacks et Confiseries	Tarifs
<b><u>Boissons</u></b>	
Soda canettes	2.00 €
Eau minérale 50 cl	1.00 €

Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019

## **7.- CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET PROPRETE, TRAVAUX**

### **7.1 Convention entre le Département de Saône-et-Loire et la ville de Bourbon-Lancy pour les travaux de la RD60**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la voirie routière,

**Vu** le Règlement départemental de participation aux travaux sur routes départementales,

**Vu** le Règlement départemental de voirie,

Madame la Maire indique qu'au vue de la réalisation de la rénovation des réseaux, la commune a écrit au Département pour leur indiquer tous les travaux prévus. Le Département a répondu il y a 3 semaines pour informer la commune qu'ils allaient réaliser la bande de roulement au niveau des prébendes route de Gueugnon.

Dans le cadre de l'aménagement des conditions de circulation routière, le Département de Saône-et-Loire et la ville de Bourbon-Lancy s'engage à réaliser des travaux de réfection de la couche de roulement de la RD60 dans la traversée de l'agglomération. Une convention devra intervenir entre le Département de Saône-et-Loire et la commune de Bourbon-Lancy pour définir la participation financière de chaque collectivité : 50% sera pris en charge par le Département et 50% par la ville de Bourbon-Lancy et l'entretien et la maintenance des aménagements en agglomération.

## **Après en avoir délibéré,**

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **Approuve** le projet d'aménagement expliqué ci-dessus,
- **Autorise** Madame la Maire à signer la convention avec le Département de Saône-et-Loire,
- **Autorise** Madame la Maire à régler les dépenses relatives à cette opération.

## **Questions diverses**

### **Décès**

Madame la Maire témoigne toute la tristesse suite à l'annonce ce matin du décès de Philippe BASSLER. Elle tient à présenter toutes ses condoléances à la famille.

- Denise GUILLEMET, épouse EUGENE décédée le 14 mars
- Georges MALATRAT décédé le 16 mars
- Antoinette DEVEAUX veuve PACARD décédée le 30 mars
- Monsieur KALSINK, âgé de 94 ans.

### **Naissances**

- 2 naissances (le 12 mars et 22 mars)

### **Etat civil concernant les agents municipaux :**

- PACS de Sandrine DEGUEUSE et Christophe BOUDOT le 16/02/2019
- Décès de l'oncle de Guy THOMAS (M. André THOMAS le 07/03/2019)
- Décès de la tante de Guy THOMAS (Mme BERNARDIN Denise le 11/03/2019)
- Décès de la grand-mère de Philippe ZAK (Mme BERGER LAUFERON Jeanne le 10/03/2019)

### **Inauguration borne électrique**

Madame la Maire informe que prochainement va avoir lieu l'inauguration d'une borne du SYDESL. L'objectif c'était de ramener du monde en centre-ville.

Monsieur BAJAUD précise que l'abonnement électrique est payant pour la commune mais que la consommation électrique est prise en charge par le SYDESL. Cela est gratuit pour une durée de deux ans.

Monsieur MARGOTTON s'interroge pour les véhicules gaz.

Monsieur BAJAUD répond qu'il faut aller dans une station appropriée. Une station gaz est en place à Digoin.

### **Sortie du collège**

Madame la Maire présente des plans d'aménagement des parkings du collège évoqués avec les autocaristes et qui vont faire l'objet d'une rencontre prochainement avec le principal du collège.

Le premier projet est validé par l'autocariste et répond à des consignes de sécurité. Il s'agit du même schéma qui est proposé au collège de Gueugnon. Ils font sortir les enfants car par car.

Le deuxième projet représente le stationnement des cars en épis.

Monsieur MARGOTTON dit que c'est plus dangereux.

Madame la Maire répond qu'il y a peu d'espaces.

Madame MARION indique que cela n'empêche pas les véhicules de passer.

Monsieur DRAPIER ajoute qu'en termes de coût le premier projet semble moins cher.

Madame la Maire répond que pour l'instant la commune n'a pas de chiffrage.

Monsieur CENARD évoque un nouvel avantage à ce projet concernant le ralentisseur.

Madame HUCHET précise la limite des 5 cars et s'interroge sur le passage des enfants.

Madame la Maire tiendra informée l'assemblée du coût du projet.

### **Rue du Prieuré**

Madame la Maire indique avoir été sollicitée plusieurs fois concernant la rue du Prieuré où il y a des voitures qui sont garées. Les riverains demandent à ce que la rue soit en sens unique. Les gendarmes ont également été contactés. La rue sera donc en sens unique et il y aura quelques places de parking.

### **Territoires d'industrie**

Madame la Maire informe qu'elle s'est rendue à Matignon dans le cadre des territoires d'industrie. FPT a également effectué le déplacement avec son moteur. Dans son discours, la Ministre de l'Industrie a donné l'exemple de FPT qui a ramené une ligne de moteur qui se faisait en Chine. L'entreprise a été mise à l'honneur.

➤ Départ de Madame MAILLOT à 22h40

Un certain nombre d'étudiants du lycée de Digoin est également venu sur la journée. Aujourd'hui, on ne sait pas ce que va apporter ces territoires d'industrie mais cela va permettre d'être reconnu. Madame la Maire ajoute que même s'il y a deux multinationales sur le territoire, il y a plusieurs PME qui sont très performantes et qui pourront être accompagnées dans ce cadre là pour lever les freins et faciliter les dossiers.

➤ Arrivée de Madame COURTIAL à 22h42

### **Demeures Access**

Madame la Maire fait passer les premières plaquettes pour informer les conseillers municipaux « devenir propriétaire au Grand Sornat ». Des rencontres ont été réalisées avec les entreprises de Bourbon-Lancy pour les informer de ces constructions.

### **Nouvelle gendarmerie**

Une commission « construction nouvelle gendarmerie » est venue avec le ministre de l'Intérieur. Le référencement est fait mais ils sont venus voir le terrain et les problématiques de réseau.

### **Programmation culturelle**

Monsieur CENARD informe :

- 06/04 – théâtre « le clan des divorcés » à 20h30 – espace culturel Saint-Léger
- 14/04 – concert de printemps de la société philharmonique accompagné par l'harmonie de Diou – salle Marc Gouthéraud
- 19/04 – conférence « Accédez aux coulisses de votre vie » – salle Roger Luquet
- 26/04 – concert Lou Di Franco – espace culturel Saint-Léger
- 28/04 – théâtre « Elise et Moi » - espace culturel Saint-Léger
- 03/05 – Le Bourreau des Cœurs – Casino – espace culturel Saint-Léger
- 10/05 – Concert Vanupié et Meylo – espace culturel Saint-Léger
- 11/05 – Concert commémoratif de l'abolition de l'esclave – Musée Saint Nazaire avec la présence de la chorale les voix du Beffroi
- 18/05 – Nuit européenne des musées – espace culturel Saint-Léger
- 21/05 - CLEA Charolais Brionnais - Mon Colonel – espace culturel Saint-Léger
- 01/06 – théâtre Pepette et Papy à l'Elysée – espace culturel Saint-Léger
- 08/06 et 09/06 – Rendez-vous aux jardins – Parc de Saint-Prix

### **Vieux quartier**

Madame la Maire informe que des échafaudages se mettent en place dans le vieux quartier. Les travaux ont commencé jusqu'à la fin de l'année. Ils concernent le rehaussement de la toiture de la maison Sévigné ainsi que la réparation des dégâts collatéraux. Il s'agit d'un budget avec deux financements distincts. 130 000€ ont été votés par le Ministère de la Culture (30%), la DRAC (30%) et la mission Berne. Les autres recettes sont : un apport personnel de 6000€, le loto du patrimoine (46 000€). Le deuxième financement c'est par les mécènes (28 000€), la Fondation des monuments historiques (5000€), la commune de Bourbon-Lancy (5000€), dons en ligne portés par l'association Demeures historiques (soit 60 donateurs pour une somme de 14 000€) et les vieilles maisons françaises (4000€). Les travaux vont se réaliser en deux phases : le rehaussement de la toiture et le mur arrière en bois, la reprise et la protection des bois abîmés des pans de murs salpêtrés ou moisissés, les sculptures et les pans de murs restant qui seront aussi rénovés. Des dons sont toujours possibles en ligne. Il pourrait également y avoir la réalisation de fenêtres médiévales pour une parfaite étanchéité. Il s'agit d'une satisfaction que la commune est pu apporter sa pierre à l'édifice. Elle salue la mission Berne.

### **Therm'Auvergne**

Madame COURTIAL informe qu'elle arrive de Therm'Auvergne. Au niveau national, l'activité thermale a baissé de 0.14%. Bourbon-Lancy a augmenté de 6.4%. Il s'agit de la seule station qui a augmenté.

La ville de Vichy va être inscrite au patrimoine de l'UNESCO. Elle invite l'assemblée à participer sur le site.

Madame la Maire lui demande comment ils expliquent la baisse dans les autres stations thermales.

Madame COURTIAL répond qu'il y a un réel manque de médecins et de kinésithérapeutes. Il y a 4500 curistes à Bourbon-Lancy contre 8300 à Vichy (ville de 30 000 habitants).

Monsieur MARGOTTON demande si le bâtiment La Barrate est en vente.

Madame la Maire répond que rien n'est en vente. Si un projet peut voir le jour pour réhabiliter le bâtiment, pourquoi pas.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.**